

383 w z

VILLE DE LILLE
PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 1994

La séance est ouverte à 17 heures 20 sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille.

Monsieur le Maire - J'ouvre la réunion du Conseil Municipal et je demande à M. IFRI de tenir le poste de secrétaire de séance.

(Monsieur IFRI procède à l'appel nominal)

Présents : MM. BARBAROSSA, BERTRAND, BESSON, BIENVENU, Mmes BOUCHEZ, BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CAMUSET, Mme CAPON, M. CATESSON, Mme CODACCIONI, MM. COLIN, DAUBRESSE, Mmes DAVAL, DAVIDT, MM. DEBEYRE, DEBIEVE, DEGREVE, DELANNOY, DEMAILLE, Mme DENYS-CATELLE, MM. DEREUX, DEROSIER, DE SAINTIGNON, DONNAY, Mme ESCANDE, MM. FLORENCE, FREMAUX, HASCOET, IFRI, JAGU, KANNER, MAUROY, Mme MERESSE, MM. PARGNEAUX, PAUWELS, PLANCKE, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, SABRE, Mme SEGARD, M. SINAGRA, Mmes STAHL, STANIEC-WAVRANT, STIKER, MM. SULMAN, TURK, VAILLANT, VIRON, WINDELS.

Excusés : Mmes BRACQ, CARON, CHEBOUB-KERROS, M. DEPERNE, Mmes d'ERCEVILLE, MATTIGHELLO, TANGHE-LEGUEVEL.

Monsieur le Maire - Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vais présenter, comme je le fais toujours, le carnet.

D'abord, celui des distinctions.

En premier lieu, j'ai le plaisir de vous annoncer que M. Raymond VAILLANT, Premier Adjoint au Maire, délégué à la Coordination des Jumelages, a été honoré par M. Abou DIOUF, Président de la République du Sénégal, le 1er décembre à Dakar.

Notre collègue a été décoré des insignes d'Officier de l'Ordre du Lion. Je précise aussitôt que cette distinction correspond à notre Ordre National du Mérite.

En cette agréable circonstance, j'adresse, en votre nom, mes vives félicitations à Monsieur VAILLANT.

(applaudissements).

Jeudi 8 décembre, l'Institut des Carrières Commerciales décernait les "Icare d'Or," qui mettent à l'honneur sept entreprises ou personnalités symboles de réussite ou ayant contribué à favoriser la renommée de la région.

Parmi les récipiendaires, figure M. Bertrand RADIGOIS, Conservateur du Musée d'Histoire Naturelle, pour la passion et l'enthousiasme qui le caractérisent dans sa mission.

Je lui présente au nom du Conseil Municipal nos vives félicitations pour cette distinction.

(applaudissements).

.../...

Naissance :

Un heureux événement s'est produit dans le foyer de M. Pierre de SAINTIGNON, Conseiller Municipal délégué, et Président délégué du Conseil de Quartier de Vauban-Esquermes, avec la naissance de Corantin, le 14 novembre dernier.

Je lui adresse, ainsi qu'à son épouse, nos sincères et chaleureuses félicitations au nom du Conseil Municipal.

(applaudissements)

Décès :

Le 18 octobre dernier, alors qu'il circulait à vélo, boulevard Victor Hugo, M. Georges COLLART, âgé de 76 ans, père de Gérard COLLART, Secrétaire Général de la commune associée d'Hellemmes, a été tué dans un accident de la circulation.

En cette brutale circonstance, je présente à M. COLLART et à sa famille les sincères condoléances du Conseil Municipal et je l'assure de ma sympathie attristée.

Mi-novembre, nous avons appris, avec regret, le décès de Mlle MASSON, intervenu à Marrakech.

D'origine nordiste, elle avait fait don au Musée des Beaux-Arts d'une remarquable collection d'oeuvres de RENOIR, SISLEY, MONET et quelques autres peintres de renom, répondant, ainsi à une volonté qu'elle partageait avec son père Maurice MASSON lillois d'origine .

Maurice MASSON avait demandé à sa fille alors qu'il était au Maroc, de remettre à sa mort cette fabuleuse collection au Musée de sa ville natale.

Mme MASSON a respecté cette volonté. Elle l'a fait, je crois , avec plaisir et je garde présent le souvenir de cette dame que nous avons rencontrée, en 1985, Mme BUFFIN et moi-même, pour régler les problèmes de ce legs.

Nous l'avons reçue à Lille -certains s'en souviennent- avec beaucoup de déférence et je l'ai remerciée chaleureusement.

Je mentionne d'ailleurs qu'au-delà de cette action, Denise MASSON était une spécialiste de l'Islam. Elle est une de ceux qui ont "réécrit" le Coran, mais c'est la première femme qui l'a fait dans une version reconnue par les autorités religieuses du monde arabe.

A cette occasion, j'étais intervenu auprès du Président de la République pour qu'on lui décerne la Légion d'Honneur; elle lui a été remise en son temps.

Je me fais un devoir ce soir de saluer sa mémoire, mémoire d'une grande dame qui vivait à l'étranger mais qui n'a jamais oublié Lille. Je salue également la mémoire de son père en disant très simplement devant le Conseil Municipal que nous n'oublierons jamais son geste. Nous avons d'ailleurs apposé une plaque au Palais des Beaux-Arts rappelant le nom du donateur. Lorsque j'aurai l'occasion d'aller au Maroc, je ne manquerai pas de m'incliner sur sa tombe.

Je passe maintenant à l'ordre du jour, proprement dit.

.../...

Chemise n° 1

Rapporteur : Monsieur le Maire

94/568- Séance du 10 octobre 1994 - Procès-verbal

Avez-vous des observations ?

Non. Il est donc adopté.

(manifestation dans le public)

Non, je vous en prie... Vous êtes fonctionnaire municipal et vous devez savoir à ce titre que vous n'avez pas le droit d'agiter des affiches et de troubler ainsi le déroulement du Conseil Municipal, cessez ou je vous fais expulser.

Nous verrons tout à l'heure les problèmes de personnel, mais en attendant, je vous prie de vous asseoir ! (les manifestants continuent néanmoins).

Je demande à la police d'expulser cet agent municipal qui contrevient gravement aux règles de la démocratie.

Je suspends la séance.

(Suspension de séance).

Monsieur Le Maire.- La séance est reprise.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, je suis votre Maire et suis chargé, de par la loi, de veiller à ce que rien n'influe sur les décisions du Conseil Municipal.

Nous sommes habitués ici, à Lille, et c'est une excellente chose, à recevoir des délégations qui nous avertissent de leur présence aux séances du Conseil Municipal, et à chaque fois elles sont reçues par plusieurs élus .

Mais il est interdit à quiconque de se manifester bruyamment ou de brandir des affiches en pleine réunion et ce d'autant plus pour les agents municipaux qui sont au service de la Municipalité, de leur Maire et surtout de la Ville . M. VAILLANT a d'ailleurs prévu de parler de ce problème et une délégation du Conseil Municipal rencontrera tout à l'heure les employés municipaux.

Nous nous excusons mais l'ordre du jour ne prévoyait pas d'aborder tout de suite ce problème, mais d'en aborder d'autres plus préoccupants encore.

94/569-Délégation accordée au Maire en vertu der articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes - Compte rendu au Conseil Municipal.

Il n'y a pas d'observations ?

Adopté.

94/570 - Représentation de la Ville dans divers organismes - Remplacement de Madame PETIT.

94/571 - Conseils de quartier - Vacances de sièges - Désignation de membres.

Il n'y a pas d'observations ?

Adoptés.

.../...

Un certain nombre de dossiers ont été examinés par les Commissions, par le Conseil de Municipalité et ne posent pas de problème particulier.

Aucun élu n'ayant demandé à intervenir à propos de ces rapports, je vous propose de les adopter dès maintenant.

Il s'agit des rapports contenus dans les chemises 2, 4, 6, 7, 8, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24.

Je les mets aux voix.

Y a-t-il des observations sur ces rapports ?

Il n'y en n'a pas.

Ils sont adoptés.

Chemise n° 2

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMES

Rapporteur : Monsieur DEROSIER
Maire délégué

94/572 - Commune Associée d'Hellemmes - Association "Maison Boldoduc" - Versement d'une subvention - Exercice 1994.

94/573 - Commune Associée d'Hellemmes - Association "Résidence les Jardins" - Versement d'une subvention - Exercice 1994.

94/574 - Commune Associée d'Hellemmes - Pionniers de France Goupe d'Hellemmes- Versement d'une subvention - Exercice 1994.

94/575 - Commune Associée d'Hellemmes - Office Communal Inter-Age d'Hellemmes Réseau de solidarité de dépannage - Versement d'une subvention - Exercice 1994.

94/576 - Commune Associée d'Hellemmes - Comité Philanthropique Hellemmes Guinguette - Versement d'une subvention - Exercice - 1994.

94/577 - Commune Associée d'Hellemmes - Hand- ball Métropole - Versement d'une subvention - Exercice 1994.

94/578 - Commune Associée d'Hellemmes - Centre Communal d'Action Sociale - Versement d'une subvention - Exercice 1994.

94/579 - Commune Associé d'Hellemmes - Avances sur subventions consenties aux associations au titre de 1995.

94/580 - Commune Associé d'Hellemmes - Maintien des courées - Programme 1995 d'assainissement - Passation d'une convention de fonds de concours avec la CUDL et d'une convention avec le P.A.C.T. pour la réalisation d'une mission d'aide et de monitorat technique.

Adoptés.

.../...

Chemise n° 4

ENSEIGEMENT SUPERIEUR

Rapporteur : Monsieur DEMAILLE,
Adjoint au Maire

94/588 - Transfert de la Faculté de Droit à Moulins - Avenant la convention de maîtrise d'ouvrage entre la Ville et l'Etat.

94/589 - Implantation de l'Institut d'Etudes Politiques au 84, rue de Trévise.

Adoptés

Chemise n° 6

ANIMATION

Rapporteur : Monsieur ROUGERIE
Adjoint au Maire

94/593 - Equipements sociaux sous contrat - Attribution de subventions au titre de 1994.

94/594 - Avances sur subventions consenties aux associations au titre de 1995.

94/595 - Fédération des associations des jeunes de quartier - Convention de partenariat.

94/596 - Subventions à diverses sociétés.

94/597 - Contrat de Ville du XIème plan - Création d'une équipe de maintenance et d'Animation pour les équipements sportifs de proximité - Décision modificative.

94/598 - Mission d'aide au suivi de la gestion financière des équipements de proximité.

94/746 - Etude des dispositifs Jeunes.

Adoptés.

Chemise n° 7

FETES ET CEREMONIES

Rapporteur - Monsieur PAUWELS
Conseiller Municipal délégué

94/599 - Foires et kermesses - Aménagement et revalorisation des tarifs 1995.

Adopté.

Chemise n° 8

JEUNESSE

Rapporteur : Monsieur DEREUX
Conseiller Municipal délégué

94/600 - Associations de Jeunesse - Subventions de fonctionnement au titre de 1994.

94/601 - Relation contractuelle entre la Ville de Lille et l'Association Jeunesse Loisirs Famille - Convention de mise à disposition des locaux, 90 rue des Meuniers.

Adoptés.

.../...

AIDE HUMANITAIRE

94/602 - Subventions destinées aux organismes à caractère humanitaire - Aide Humanitaire - Répartition des crédits.

Adopté

Chemise n° 11

EDUCATION-ENSEIGNEMENT

Rapporteur : Madame CAPON
Adjoint au Maire

94/614 - Indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs exerçant dans les écoles publiques - Complément communal égal à la différence entre l'indemnité due et la dotation unitaire.

94/615 - Avance sur subvention à la Caisse des Ecoles.

94/616 - Soutien scolaire dans les Zones d'Education Prioritaire et interventions dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires - Personnel enseignant - Application des nouveaux taux horaires de rémunération.

94/617 - Classes d'environnement - Conventions avec les Associations - Année scolaire 1994/1995.

94/618 - Classes d'environnement - Conventions avec le dernier des Ecoles Laïques.

94/619 - Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant - Versement de la subvention au GEDAL.

Adoptés.

Chemise n° 12

ACTION ET DEVELOPPEMENT CULTURELS

Rapporteur : Madame BUFFIN
Adjoint au Maire

94/620 - Musique Nouvelle en Liberté - Partenariat - Rectificatif.

94/621 - Associations et organismes culturels lillois - Attribution d'avances sur subventions pour l'exercice 1995.

94/622 - Subvention à Marc HELLEBOID - Photographe - Nouvelle répartition.

94/623 - Monuments Historiques - Eglise Saint-Etienne - Restauration des baies hautes Sud et Nord du chœur.

94/624 - Palais des Beaux-Arts - Réalisation d'une oeuvre d'art pour le hall d'accueil.

94/625 - Musée des Beaux-Arts - Signalétique- Conception- Passation du marché avec VISUEL DESIGN.

94/626 - Musée des Beaux-Arts- Dons de Michel DEGOR, de M. Yves LANNES, de Mme DE CARO-VIEILLARD, de la société des Amis des Musées - Acceptation de ces 4 dons.

94/627 - Conservatoire National de Région - Subvention de l'Etat pour la préparation au certificat d'aptitude au Professorat - Admission en recettes - Ouverture de crédits d'emploi.

.../...

94/628 - Musée de l'Hospice Comtesse - Sortie du livre "Le Musée de L'Hospice Comtesse - Miroir de Lille et des Pays-Bas" - Tarif de vente.

94/629 - Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie- Exposition "Nouvelles Collections"- Tarifs et reversement des droits d'entrée.

94/630 - Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Droits d'entrée - Revalorisation au 1er janvier 1995.

94/631 - Musée d'Histoire Naturelle - Mise en dépôt d'une collection de masques africains par la Direction Interrégionale des Douanes - Acceptation

Adoptés.

Chemise n° 13

VIE CULTURELLE DECENTRALISEE

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX,
Conseiller Municipal délégué.

94/632 - Contrat de Ville - Attribution de deux subventions - Rectificatif.

94/633 - Théâtre du Prato - Protocole d'accord.

94/634 - Fête de la Musique 1994 - Intervention du GEDAL - Régularisation.

94/635 - Amitiés franco-irlandaises - Attribution d'une subvention.

94/636 - Aéronef - Implantation dans le Centre EURALILLE.

Adoptés.

ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

94/637 - Exploitation à Sequedin d'une station de transit de déchets industriels banals-Enquête publique - Avis.

94/638 - Rénovation du Jardin Verhaeren - Porte de Béthune - Demande de subvention.

94/639 - Aménagement de la plaine Winston Churchill - Mise en oeuvre d'un dispositif d'insertion de type chantier école.

94/640 - Développement de l'Animation de la Ferme Marcel Dhénin - Partenariat avec l'Association Animavia - Solde sur subvention.

Adoptés.

Chemise n°14

PRATIQUES MUSICALES AMATEURS

Rapporteur : Madame STAHL,
Conseiller Municipal délégué.

94/641 - Association A Coeur Joie - Assises nationales - Attribution d'une subvention exceptionnelle

Adopté.

.../...

Chemise n° 15

ACCESSIBILITE AUX HANDICAPES

Rapporteur : Monsieur COLIN,
Adjoint au Maire.

94/642 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées - Répartition des crédits.

Adopté.

Chemise n°17

FORMATION PROFESSIONNELLE
ET PERMANENTE

Rapporteur : Monsieur FLORENCE
Adjoint au Maire

94/655 - Avances sur subventions à l'ILEP et à la Mission Locale.

Adopté.

Chemise n°18

URBANISME

Rapporteur : Monsieur CACHEUX,
Adjoint au Maire

94/656 - Ravalement de façades - Subventions.

Adopté.

ACTION FONCIERE

94/657 - Achat par la Ville de Lille aux Consorts PICHON d'emprises non bâties sises à Lille, 25 cité Saint- Maurice.

94/658 - Droit de préemption Urbain - Immeuble sis à Lille, 75 Quai de l'Ouest - Achat par la Ville de Lille à la Communauté Urbaine de Lille.

94/659 - Immeuble sis à Lille, 121-123, rue Francisco Ferrer, angle de la rue Malsence - Délaissement au profit de la Ville de Lille.

94/660 - Terrain communal sis à Lille, rue de Pologne - Vente par la Ville de Lille.

94/661 - Immeuble sis à Lille, 25 rue Baudin - Achat par la Ville de Lille.

94/662 - Vente par la Ville de Lille à la S.A d'HLM Immobilière Nord Artois d'un terrain situé à l'angle des rues Képler/Boétie/Chaude Rivière.

94/663 - Immeuble sis à Lille, 30 rue Lamartine, 3 cour Vermeulen - Achat par la Ville de Lille à Madame TAFFIN.

94/664 - Immeuble sis à Lille; avenue Duray, 6 cour Sainte-Anne - Achat par la Ville à la CUDL après exercice du droit de préemption.

94/665 - Terrain sis à Lille, 243-245 rue du Faubourg de Roubaix - Vente au franc symbolique au profit de la CUDL d'emprises tréfoncières.

.../...

94/666 - Ilot SOUHAM - EURALILLE.

94/667 - Centre EURALILLE - Triangle des Gares - Parc de stationnement - Achat par la Ville d'un local situé dans le deuxième sous-sol pour le réseau câblé.

94/668 - Transfert gratuit après déclassement du sol des rues Froissart et de Buffon.

94/669 - Porte de Gand - Ouvrage Communal de franchissement des Doutes - Transfert gratuit et affectation à la voirie communautaire.

94/670 - Cité Saint-Maurice à Lille - Achat par la Ville de Lille au CAL/PACT de parcelles en nature de jardin.

94/671 - Immeuble sis à Lille 101, rue du Faubourg de Roubaix - Achat par la Ville de Lille à la Communauté Urbaine de Lille après exercice du droit de préemption urbain.

Adoptés.

94/672 - Vente par la Ville de Lille à la SEM EURALILLE du Château Lemoine et des emprises de terrain nécessaires à la réalisation de la future Ecole Internationale.

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

94/673 - Déviation du Boulevard Périphérique Est de Lille - Cession par la Ville de Lille à la Direction Départementale de l'Équipement d'un appartement sis à Lille, 89 rue de l'Est (lot n°4).

94/674 - Achat par la Ville de Lille à la société SEPIETER du 49 bis, rue Saint-Gabriel et 24 rue Duplex.

94/675 - Immeuble sis à Lille, 53 rue du Faubourg des Postes - Achat des murs et résiliation du bail commercial.

94/748 - ZAC Rives de la haute deûle et Opération Pauvres Claires - Cession des terrains à la CUDL dans le cadre de la procédure de liquidation amiable de la SAEN.

Adoptés.

Chemise n° 19

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Rapporteur : Monsieur BERTRAND,
Adjoint au Maire.

94/676 - Parking du Peuple Belge.

94/677 - Gardiennage des parkings gratuits - Marché de prestations de service par voie d'appel d'offres.

94/678 - Contrôle de voirie - Relèvement des tarifs de terrasses de café.

Adoptés.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

94/679 - Fourniture de mobilier urbain - Marché à bons de commandes sur appel d'offres ouvert.

Adopté.

.../...

POLICE MUNICIPALE

94/680 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

94/681 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

94/682 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

94/683 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

94/684 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

94/685 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

94/686 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

94/687 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

94/688 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

94/689 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

94/690 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

94/691 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

Adoptés.

PREVENTION

94/692 - Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation de Lille et Environs - Avance sur subvention 1995.

94/693 - Groupement de Prévention et d'Accueil Lillois - Avance sur subvention 1995.

94/694 - Prévention de la Délinquance - Subvention au GEDAL.

Adoptés.

Chemise n° 20

DECENTRALISATION

**Rapporteur : Monsieur le Recteur DEBEYRE,
Adjoint au Maire**

94/695 - Conseils de quartier - Aides financières.

Adopté.

Chemise n° 21

RELATIONS PUBLIQUES

**Rapporteur : Madame DAVIDT,
Conseiller Municipal délégué**

.../...

94/696 - 50^{ème} anniversaire de la Libération de Lille - Organisation d'une exposition- Honoraire des concepteurs.

Adopté.

PRET DE SALLES ET DE MATERIELS

94/697 - Prêts de salles - Actualisation des tarifs des salles de quartiers.

94/698 - Réduction d'un titre de recette émis à l'encontre du C.C.A.S. de Lille.

Adoptés.

Chemise n° 22

POUPONNIERE ET CRECHES

Rapporteur : Monsieur DEGREVE,
Adjoint au Maire

94/699 - Règlement intérieur modifié des crèches collectives municipales.

Adopté.

Chemise n° 23

PETITE ENFANCE

Rapporteur : Monsieur le Maire, en l'absence
de Madame CARON, Conseiller Municipal
délégué.

94/700 - Subventions destinées aux Haltes-garderies, Mini- crèches, Structures mixtes, Crèches parentales et lieux d'accueil parents-enfants.

Adopté.

Chemise n° 24

PROTECTION DE L'ENFANCE

Rapporteur : Monsieur SULMAN,
Conseiller Municipal délégué.

94/701 - Participations financières destinées aux associations menant des actions de Prévention de la Maltraitance.

Adopté.

Monsieur le Maire - Le Conseil Municipal de ce soir doit traduire par un certain nombre de décisions, les réflexions que nous avons menées suite à notre réunion du 5 décembre dernier..

Nous avons convié pour cette réunion quatorze intervenants, qui se sont exprimés assez longuement et, en tout cas, en termes tout à fait remarquables. Vous trouverez sur vos tables une brochure qui reproduit l'ensemble de leurs déclarations ainsi que les interventions des élus.

Elle constitue un document de réflexion et de travail extrêmement précieux qui sera largement diffusé, notamment à toutes les associations concernées.

.../...

Je remercie encore tous ceux qui ont décidé d'apporter leur contribution à la recherche de solutions.

Vous savez que lors du Conseil Municipal du 10 octobre dernier, la constitution d'un comité de suivi des quartiers en difficulté a été décidée. Ce comité s'est rassemblé avec tous les représentants des différents groupes du Conseil Municipal. Il a réalisé un travail conséquent et nous allons aujourd'hui, nous prononcer sur les propositions qui ont été faites tant en ce qui concerne la toxicomanie que l'emploi.

Je vais demander à M. ROMAN puis à M. BERTRAND de nous en parler.

M. ROMAN, je vous donne la parole.

94/747 - Lutte contre la Toxicomanie - Plan d'Action Lillois - Amplification du dispositif existant - Orientations complémentaires .

94/749 - Comité de suivi politique des quartiers - Propositions.

M.ROMAN . - Monsieur le Maire, mes chers collègues, lorsque vous avez souhaité, Monsieur le Maire, que se mette en place au niveau de la ville un comité de suivi de la politique des quartiers, c'était avec un certain nombre d'objectifs.

Le premier, au - delà des structures municipales qui existent déjà et qui travaillent dans le domaine de la politique de la ville, c'était de proposer à toutes les composantes du Conseil Municipal et à tous les acteurs des initiatives à prendre en direction de la ville et de ses quartiers, de se rassembler dans une instance régulière.

Je dois dire à cet effet que l'objectif a été atteint puisque la réunion du comité de suivi, qui s'est déroulée la semaine dernière, a vu la participation de représentants de tous les groupes du Conseil Municipal, y compris de l'opposition municipale -je crois que cela doit être signalé- ainsi que du Conseil Général représenté par son Président et du Conseil Régional, des services de l'Etat et des représentants des principaux bailleurs.

Le deuxième objectif, qui était beaucoup plus qualitatif -et qui est, je crois, au coeur de notre démarche- était de prolonger, amplifier et prendre la véritable mesure de l'immensité des moyens qu'il nous faudra dégager dans les années qui viennent pour répondre à un problème de société qui est visible à travers un certain nombre de phénomènes comme la toxicomanie, dont nous reparlerons dans quelques minutes mais qui est un véritable problème social tant la crise sociale, la fracture sociale qui touchent les quartiers de nos villes, et pas uniquement de la ville de Lille, est de plus en plus profonde, de plus en plus préoccupante.

Quelques éléments pour quantifier cette situation de crise sociale.

Alors qu'à Lille, en 1994, les statistiques de l'INSEE montreront que l'on a créé en solde net 1.800 emplois, le nombre de chômeurs sur Lille a augmenté durant cette même période d'environ un millier. Un peu plus d'un millier, près de 10 %.

La structure de ces demandeurs d'emploi montre que les chômeurs de longue durée sont de plus en plus nombreux et donc, que chaque jour qui passe les éloigne d'une solution ; que le nombre de jeunes et notamment sans qualification est lui aussi de plus en plus nombreux.

Il y a à Lille près de 5.000 jeunes demandeurs d'emploi. Parmi eux, 70 % n'ont pas de qualification qui leur permettrait d'accéder au marché de l'emploi.

.../...

Si on prend les chiffres du revenu minimum d'insertion, depuis le début de l'année 1994, l'augmentation du nombre de RMistes sur Lille aura été de plus de 14 %.

Je vous rappelle qu'au niveau national cette augmentation est de 18 % en année pleine et que nous serons à peu près dans la moyenne nationale. Cela veut dire que chaque jour ouvrable, dans les services de la Ville de Lille, en comptant les flux, départs et entrées, il y a 4 à 5 RMistes de plus. Chaque jour qui passe, 4 à 5 RMistes de plus !

La crise sociale est réelle et elle se répartit malheureusement de manière inégalitaire dans la ville, puisque ce sont les quartiers qui rencontrent déjà des difficultés qui sont le plus touchés par l'approfondissement de cette crise sociale.

Le phénomène de toxicomanie, l'amplification de ce phénomène au niveau de la ville, est un des éléments visibles de cette crise sociale.

Devant cette crise, devant les difficultés dans lesquelles se trouvent nos quartiers, je crois qu'il ne faut pas se tromper de discours ou d'analyse et qu'il est dommage de voir quelquefois un certain nombre d'exploitations politiciennes de ces difficultés.

Il s'agit d'une crise de société, d'un malaise profond fabriqué par la société française, et si tous ne se mobilisent pas pour essayer de répondre concrètement -et non pas seulement par des analyses et des discours- avec des moyens à l'appui à ces problèmes, nous en resterons aux débats stériles, aux analyses stériles et aux prises de position qui ne permettent pas d'avancer.

Avancer, l'avons-nous fait ? Je crois que certains l'ont fait. Certains ont avancé et d'autres ont reculé depuis quelques années.

Je le dis, même au nom de ceux qui ont fait puisque la Ville a beaucoup fait, nous n'avons pas fait suffisamment, eu égard à l'importance des problèmes qui se posent. Mais nous avons fait alors que d'autres ont défait.

Fait quoi ? Politique d'investissement massive en direction des quartiers en difficulté. J'entends quelquefois monter la demande justifiée, légitime, d'installation de terrains de proximité pour les jeunes dans les quartiers.

Savez-vous que, depuis cinq ans, ce sont 52 terrains de proximité qui ont été construits par la Municipalité dans les quartiers en difficulté ? Salles polyvalentes, locaux pour les jeunes, nouvelles mairies de quartier, salles de sports, terrains de sports, tout cela a été fait, devrait être fait. Tout cela est malheureusement insuffisant eu égard à l'importance du problème.

Fait en matière d'équipement, mais aussi en matière économique, d'emploi. Pierre de SAINTIGNON pourrait mieux dire que moi que la Ville de Lille est la première ville de France en matière d'insertion, de plans d'insertion à avoir agi dans les dimensions où nous avons agi.

Amélioration de l'accueil des demandeurs d'emploi dans les quartiers avec les jeunes et la nécessité que nous avons eue de compenser un désengagement de l'Etat qui avait supprimé l'année dernière 6 postes et demi d'accueil de jeunes demandeurs d'emploi dans les quartiers. Nous avons compensé en inscrivant 700.000 F supplémentaires au budget de la ville pour pouvoir maintenir simplement la capacité pour les jeunes qui vivent la galère de pouvoir aller dans un endroit et dire qu'ils recherchent quelque chose. Sinon, cela aurait été supprimé.

Développement de l'aide à l'accès à l'emploi avec le Plan Lillois d'Insertion, je l'évoquais tout à l'heure.

.../...

Mise en place aussi, je veux le dire en saluant le personnel municipal, d'éléments de mobilisation du personnel municipal sur l'insertion professionnelle.

La Ville de Lille est la première ville à avoir saisi la possibilité de mettre en place des contrats d'apprentissage en cherchant un certain nombre de responsables municipaux, de personnels municipaux qui acceptaient d'être maître d'apprentissage pour permettre à des jeunes d'accéder effectivement à une qualification et à un emploi.

Bref, je pourrais évoquer d'autres questions, tout en constatant au bout de la chaîne que beaucoup a été fait, mais que tout cela est insuffisant.

En contrepoint de ce qui a été fait je pourrais évoquer, mais je ne veux pas le faire de manière polémique parce que je disais que cela nécessitait une mobilisation générale, ce qui a été défait.

La baisse des ressources des collectivités locales, nous en reparlerons à l'occasion du prochain budget en février, baisse des concours qui correspond chaque année à 4 points de fiscalité, 4 % de fiscalité qui sont retirés par les concours de l'Etat.

Baisse d'un certain nombre d'interventions particulières avec des transferts. Je vous parlais tout à l'heure de cette suppression d'un programme de formation qui est le programme PAQUE, qui conduit à supprimer de l'accueil des jeunes dans les quartiers.

Baisse des crédits de la politique de la Ville malgré les discours avec une somme identique dans le Plan actuel pour sept quartiers de la ville à celle que nous avons dans le Plan précédent pour quatre, et donc une diminution de nos capacités d'action.

Bref, une situation dans laquelle, manifestement, à côté des efforts lourds qui sont consentis par la Ville de Lille, l'ensemble des financeurs ne sont pas au même diapason.

Nous sommes devant cette situation. Devant une situation explosive, potentiellement explosive, pas sur la ville de Lille, qui est potentiellement explosive dans tous les quartiers des villes de France où les habitants ont quelquefois le sentiment que ce qui existe pour eux, c'est la désespérance, qu'il n'y a aucun avenir possible et, notamment pour les jeunes, que demain n'existe pas.

Nous avons le devoir de formuler un certain nombre de propositions concrètes par rapport à cela.

A l'occasion de ce Conseil, trois types de propositions sont soumis au Conseil Municipal de Lille, qui ont des traductions budgétaires lourdes pour la Ville.

Ces propositions budgétaires se traduiront à l'occasion du vote du budget, en février prochain, par un certain nombre de reculs sur des politiques qui sont menées aujourd'hui pour permettre à l'appui des priorités qui sont affichées de financer concrètement ces activités.

Quels sont ces trois domaines d'intervention ?

Le premier, c'est l'approfondissement, l'élargissement et la novation dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la toxicomanie. Pierre BERTRAND évoquera cette question dans un instant pour détailler les mesures qui sont proposées, en prolongement du Conseil Municipal que nous avons tenu il y a quinze jours ici et dont le Maire vient de nous entretenir.

Je veux simplement dire, pour vous donner un ordre d'idée, que la Ville de Lille était en 1994 (l'année qui s'achève) la Ville de France qui consacrait proportionnellement à sa population le plus de moyens à cette politique de prévention et de lutte contre la délinquance.

.../...

Le plan d'action mené dans la Ville de Lille globalisait 11 MF de crédits.

La proposition qui sera faite pour 1995 est d'engager un plan d'action qui devrait mobiliser 27MF de crédits, dont 16 MF supplémentaires pour l'année 1995.

C'est un programme ambitieux, particulièrement ambitieux, et je crois unique en France.

Le deuxième axe -qui est relié très étroitement au troisième sur les propositions- est un axe qui, je le pense, ne posera pas beaucoup de difficulté tant les discours sont convergents dans une année politique présidentielle, où chacun sent bien que ce problème de société, de l'exclusion, est certainement le problème numéro un de la société française aujourd'hui.

Tous les discours, je vous l'ai dit, sont convergents, puisqu'on entend qu'il faut aborder le problème de l'emploi d'une manière différente ; qu'il y a dans notre pays une multitude de services qui ne sont pas rendus à la population alors qu'ils pourraient l'être et qu'ils sont nécessaires ; qu'il faut transformer les dépenses passives de l'emploi en dépenses actives et qu'il vaut mieux payer des gens pour travailler que les indemniser en les laissant dans leur situation de chômage.

Tout le monde le dit, personne ne le fait, parce que les barrages administratifs, juridiques et culturels sont bien trop lourds lorsque l'on évoque ces problèmes sans avoir la volonté d'avancer.

Ce que nous vous proposons, à Lille aujourd'hui, c'est de dire à l'appui de ces discours : oui, ces discours sont justes, alors faisons - le.

Puisqu'il existe un certain nombre de services qui ne sont pas rendus aujourd'hui et qui sont encore plus ressentis comme nécessaires, voire indispensables dans ces quartiers où le sentiment d'abandon existe malgré les efforts que j'évoquais tout à l'heure, disons :

oui, ces services sont nécessaires,

oui, la Ville va créer ce marché nouveau de l'emploi,

oui, la Ville va s'appuyer sur toutes les mesures pour l'emploi qui existent.

Il s'agira, non seulement de répondre à ces besoins de services mais aussi, en même temps -petitement puisqu'il s'agira de 500, 1.000 emplois au maximum si nous allons le plus loin possible sur les 15.000 demandeurs de la ville de Lille- de dire à ceux qui, aujourd'hui, sont à la recherche d'une existence citoyenne tout simplement par l'activité et le travail : vous pouvez rendre ce service et vous pouvez le rendre, non pas sur un petit boulot, avec une solution tiroir ou sur une période déterminée, mais vous pouvez le faire avec l'engagement de la part de la Ville de Lille que tout cela vous conduira effectivement à un emploi, un vrai emploi.

Aujourd'hui il y a un certain nombre de mesures pour l'emploi qui existent.

Les contrats emploi - solidarité en sont une par exemple. Que nous disent les jeunes lorsqu'on les rencontre dans les quartiers et qu'on leur propose ces contrats emploi - solidarité ? Ils nous disent : " On n' en veut plus parce qu' on a déjà donné. On a fait les TUC, les SIVP, maintenant les contrats emploi - solidarité et, dans un an, qu'est-ce qu'on aura derrière ? Rien" !

.../...

Nous ne leur dirons pas cela ! Nous leur dirons : sur ces profils de postes à définir, sur ces mesures d'emploi que nous allons mettre en oeuvre, nous nous engageons vis-à-vis de ceux à qui nous proposerons un emploi dans le cadre de ces emplois de services, de qualité de services et qui prendront leur chance dans l'activité que nous leur proposerons, à ce que cela fasse partie d'un parcours qui les conduise effectivement à l'emploi, au vrai emploi, à l'emploi durable et non pas au petit boulot.

C'est un peu ce que nous avons fait sur un certain nombre de formules.

Je vōis ici dans la salle des représentants d'une fédération de jeunes de quartier qui, il y a un an, nous a un peu montré la voie en nous disant : " Nous, on souhaite, avec dix contrats de qualification, pouvoir former des jeunes à des métiers qui concernent l'animation et qui leur permettront d'avoir effectivement une formation validante".

La Ville a appuyé ce dispositif. Même s'il n'est pas encore complètement bouclé aujourd'hui, je veux leur redire, puisque je pense qu'ils sont là pour cela, que l'engagement a été pris par la Ville de boucler financièrement ce dispositif et qu'il le sera.

Je disais qu'ils nous avaient montré la voie parce que ce qui est essentiel c'est non seulement de répondre à des services, de créer un nouveau marché, mais aussi de solvabiliser ce marché. C'est-à-dire que ces emplois puissent devenir effectivement durables.

Ce que nous vous proposons aujourd'hui, c'est d'engager cette politique à partir du 1er janvier sur un certain nombre de services dans 4 secteurs qui ont été identifiés au cours d'un travail dense qui s'est déroulé depuis quelques mois, et qui concerneront 150 emplois :

- le secteur du 3ème âge, du maintien à domicile, du soutien au 3ème âge,
- le secteur de la petite enfance et de l'enfance,
- le secteur des espaces extérieurs et de la qualité des espaces extérieurs au niveau de la ville,
- le secteur de la vie associative et de l'appui à la vie associative.

Nous allons donc engager cette démarche dès le 1er janvier.

Engager cette démarche en recrutant, en payant puisque nous nous disons que si tout le monde en parle, il faut bien que quelqu'un commence, et en allant voir comme nous avons commencé à le faire tous les partenaires potentiels pour que ces emplois deviennent des emplois solvables.

En fait ce n'est pas très compliqué, je vais simplement vous donner un seul exemple.

Quand on sait qu'aujourd'hui, en France, on hospitalise en long séjour des personnes âgées qui pourraient être maintenues à domicile, et qui le sont bien souvent par les systèmes de soins à domicile, ou de maintien à domicile, mais qu'il manque quelquefois des petites choses pour faire leurs courses, leur tenir compagnie, simplement changer une ampoule lorsqu'elle est cassée ;

quand on sait que ceux qui financent l'hospitalisation long séjour de ces personnes âgées, ce sont les fonds de l'assurance maladie, l'assurance vieillesse, c'est le Conseil Général pour les personnes démunies de ressources, ce sont les mutuelles, combien ces différents organismes trouveraient un intérêt réel à pouvoir financer la création d'emplois de services et donc une politique de maintien à domicile beaucoup plus forte qu'aujourd'hui, plutôt que d'avoir à payer 1.000 ou 1.200 F par jour d'hospitalisation en long séjour de personnes qui n'ont pas d'autre issue parce qu'elles sont seules, mais qui ne demandent qu'une chose, rester chez elles.

.../...

Tout le monde le dit, personne ne le fait, alors, nous, nous l'engageons et nous l'engageons dans les quartiers, sur l'ensemble de la ville, avec la volonté de rendre pérennes ces emplois et de montrer qu'il y a là un marché potentiel de création d'emplois au niveau national.

Dans une récente étude commandée par le Ministère des Affaires Sociales, le nombre d'emplois nécessaires pour cette politique de soutien aux personnes âgées était évalué à 300.000 . Nous n'en sommes pas là, nous en sommes au niveau de la Ville à 500, 1.000 emplois et nous précisons les choses à l'occasion du Conseil Municipal du mois de Février.

Mais en tout cas, nous vous proposons aujourd'hui d'autoriser le Maire de Lille à engager cette démarche et à la rendre effectivement concrète à partir du 1er janvier.

Voilà, Monsieur le Maire, en ce qui concerne la qualité de service et les propositions d'emplois qui ont été présentées au comité de suivi de la semaine dernière, qui sont la suite d'un travail lourd qui a été fait avec l'ensemble des services de la Ville et des services extérieurs qui travaillent sur ces questions.

Je crois qu'il s'agit là d'une proposition extrêmement innovante, mais surtout d'une démonstration qu'il faut être capable d'oser, d'inventer, si l'on veut sortir d'un certain nombre de difficultés dont, aujourd'hui, on ne sort malheureusement qu'avec des discours. Il faut en sortir avec des actes et c'est ce que nous vous proposons de faire sur cette question.

En ce qui concerne la toxicomanie, si vous permettez Monsieur le Maire, je laisserai à M. BERTRAND le soin de présenter ce dossier.

Monsieur le Maire . - M. BERTRAND, M. ROMAN vient de s'exprimer sur les problèmes de l'emploi.

Nous allons maintenant , avec vous voir l'autre versant : la toxicomanie. Vous avez la parole.

M. BERTRAND. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, en octobre 1989, j'évoquais ici pour la première fois les spectres de la drogue et de la toxicomanie. C'était à mon retour de la conférence de Montréal et je vous disais à l'époque mes craintes de voir ce fléau nord-américain gagner l'Europe, notre région et notre ville.

Je vous disais qu'il fallait mettre à profit les quelques années à venir pour nous organiser et faire face.

Je tiens beaucoup à cette antériorité. J'y tiens beaucoup non par gloire, non pour avoir été le premier à parler de ce sujet, non pour avoir eu raison assez tôt, mais tout simplement parce que le débat d'aujourd'hui, le Conseil Municipal extraordinaire du lundi 5 Décembre, n'aurait guère été possibles sans cette prise de conscience initiale.

Bien sûr, avant 1989, le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance -que j'appellerai quelquefois C.C.P.D. pour aller plus vite- s'était déjà soucié des problèmes de toxicomanie, avait déjà engagé des actions nouvelles et originales pour y répondre, comme le Groupement de Prévention et d'Accueil Lillois - G.P.A.L .- sur le site de la Place Rihour. Mais nous avions à l'époque collectivement choisi d'agir dans la discrétion.

Pourtant conscient du péril qui nous menaçait, le C . C . P . D . en 1989, à l'occasion de son renouvellement, (et je crois bien que c'est sur ma proposition) a décidé de créer un groupe spécifique "Prévention des Toxicomanies", qui s'est enrichi progressivement de la participation des intervenants qui n'y étaient pas encore, notamment les professions de la Santé, le secteur public hospitalier, les médecins libéraux à travers l'Ordre des Médecins, à travers l'Association Généraliste et Toxicomanie, les pharmaciens également.

.../...

Il n'est guère à présent d'intervenants compétents en matière de lutte contre la toxicomanie qui n'oeuvrent directement ou par organismes associés au sein du C.C.P.D.

Au-delà des nuances que vous avez pu éventuellement percevoir il y a quinze jours ici même, vous avez certainement remarqué la qualité des propos tenus et surtout la cohérence d'ensemble qui s'est dégagée de ces interventions.

La confrontation sereine des points de vue au sein du C.C.P.D. , le respect mutuel où chacun se tient, la conscience d'oeuvrer pour le même objectif ont ainsi forgé une véritable culture commune où les mots recouvrent une même réalité, où chacun mesure avec humilité sa place, son rôle, mais aussi l'ampleur et les risques du phénomène.

Nous avons ainsi pu voir au fil des années, au fil du travail du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, se développer les mesures prises en matière de prévention des toxicomanies. Je rappelle simplement quelques chiffres, tout en signalant auparavant qu'en 1989 existaient déjà des structures actives en matière de lutte contre la toxicomanie.

Elles jouaient pleinement leur rôle, sans s'ignorer, mais sans entretenir les relations constantes et suivies qui font une politique.

La volonté politique manifestée constamment par la Ville, sa traduction en moyens humains et budgétaires, ont su créer la confiance et souder les énergies. On le voit dans la lecture synthétique des contrats d'action de prévention.

En 1990, la participation financière de la Ville est de 544.000 F ce qui d'ailleurs, par rapport aux autres communes et villes de France, n'était pas négligeable et classait très bien la Ville de Lille.

Elle passe à 900.000 F en 1991 et 1992.

1993 : 2.000.000 F

1994 : 3.200.000 F

Dans un domaine où elle n'a pas particulièrement de compétence, la Ville multiplie ainsi son effort par six en cinq ans.

Bien sûr, je sais que certains esprits qui se voudraient forts pourraient avoir la tentation d'objecter : pourquoi ne pas avoir fait cet effort avant ? Je leur répondrai d'abord que l'engagement de la municipalité lilloise place depuis longtemps notre ville au tout premier rang des grandes villes françaises et que pour faire mieux, il eût fallu que Lille fût meilleure que Lille.

Ensuite pour rendre efficace une politique, il faut des moyens. Mais l'argent seul ne suffit pas. Il faut être en mesure de l'employer en phase, selon une stratégie pré-établie.

Je rappelais tout à l'heure mes propos de 1989 sur le temps que nous avons devant nous pour nous organiser et faire face. Dans une entreprise qui s'inscrit volontairement dans le long terme, le temps a été mis à profit pour rassembler les énergies, pour fonder une culture de prévention qui soit commune, pour conceptualiser collectivement une stratégie de prévention des toxicomanies, ce qui fut fait par le Conseil Communal de Prévention dès 1992, et enfin pour mettre en oeuvre les applications de cette stratégie.

Et cela nous permet à présent de vous demander les moyens de franchir une nouvelle étape.

.../...

Sur quoi repose la stratégie du C.C.P.D. , qui, si vous l'adoptez, sera aussi celle de la ville ?

Sur 4 principes.

- Nous avons choisi de mettre au centre de notre stratégie le toxicomane lui-même comme individu en difficulté, en souffrance, faisant lui - même souffrir son environnement, mais qu'il faut aider à en sortir.

- Il faut permettre aux toxicomanes dans leur diversité de trouver les solutions adaptées à leur profil et à leurs besoins, d'où un dispositif diversifié -c'est le deuxième principe- qui ne cesse de se développer et de s'enrichir qualitativement.

- Chacun étant convaincu dans sa compétence de ne pouvoir résoudre seul tous les problèmes, il est nécessaire de fonctionner en réseau -troisième principe- tant sur le plan communal que sur le plan des quartiers.

- Enfin, quatrième principe, la lutte contre la toxicomanie est un problème d'une telle complexité qu'il ne peut être traité que globalement. Chaque élément requiert la solidarité des autres. Tout est par conséquent également important.

L'application de ces principes tourne autour de quatre axes d'action.

1er axe : agir sur l'environnement social et relationnel pour éviter le passage à la consommation, ce qui est appelé par le C.C.P.D. "mobiliser la communauté".

2ème axe : accueillir les usagers, les consommateurs, dans une gamme diversifiée de lieux, de manière à multiplier les chances de renouer le contact avec les toxicomanes pour les engager et les aider à s'en sortir.

3ème axe : soigner. Ce n'est pas du ressort de la commune, bien entendu, de développer le système de santé lui - même. Nous avons par contre cherché à compléter ce système en accélérant la mise en place de thérapies de substitution, et le développement des structures d' hébergement pour toxicomanes en attente ou en cours de désintoxication.

Enfin, 4ème axe : donner une alternative aux toxicomanes en train de s'en sortir pour faciliter leur réinsertion, en s'appuyant sur les dispositifs de droit commun existants.

Le plan d'action contre la toxicomanie pour 1995 est donc ancré sur l'existant, mais développe aussi des moyens pour l'avenir.

Les actions sont à classer en quatre catégories que vous avez dans les documents qui vous ont été adressés, à la page 12.

- Ce sont des actions qui sont présentes en 1994 -il n'y a donc pas de divine surprise, le premier plan de prévention spécifique toxicomanie remontant à 1993- et reconduites en 1995.

- Deuxième catégorie : des actions présentes en 1994 qu'il faut amplifier en 1995.

- De nouvelles actions.

- Et des actions futures.

.../...

Dans les actions présentes en 1994 et reconduites à 1995 -je tiens à les citer- vous verrez la diversité de l'existant :

- des accueils de proximité dans des quartiers difficiles qui sont animés par des équipes de prévention spécialisée.

- Le point "repère" et l'action éducative en centre - ville qui sont des actions de prise de contact, de première assistance aux jeunes marginaux en centre - ville.

- Le dispositif "Santé -justice" entre une association A.I.D.E. et le Palais de Justice, pour permettre l'engagement d'une démarche de soin à l'occasion d'un problème de justice.

- Un accueil d'urgence pour mettre à l'abri les jeunes toxicomanes qui sont en rupture.

- Un centre public de consultation, de suivi et de thérapie familiale.

- Le suivi spécifique en mission locale et le fonds d'aide à l'insertion, pour terminer cette énumération.

Deuxième catégorie : les actions présentes en 1994 et amplifiées en 1995.

Ce sont les points "Parents" pour permettre aux parents de trouver, lorsqu'ils rencontrent des problèmes avec leurs enfants, des lieux où ils pourront dire leurs difficultés auprès d'intervenants parfaitement compétents qui les aideront à trouver une solution.

Développer également le dispositif "Généralistes et Toxicomanie" par la formation de médecins qui souhaiteraient se former à cette spécialité en quelque sorte.

Et l'ouverture d'un deuxième centre de produits de substitution.

Intéressantes aussi, les actions nouvelles qui sont au nombre de six :

- Actions de prévention, de sensibilisation menées par les intervenants spécialistes, du Centre Ulysse Trélat. Il s'agit essentiellement d'une action d'information et de formation.

- Des actions de formation également à destination des personnels, soit de la Ville, soit de tous ceux qui sont en contact avec les enfants.

- Au niveau de l'information également, la création et la diffusion d'un livret à destination du grand public.

- Mais aussi l'ouverture d'un centre d'accueil pour toxicomanes qui ne sont pas engagés dans une démarche de soins. Pour ceux qui connaissent, cela s'appelle ailleurs "La Boutique" par exemple.

- Un lieu de crise également pour permettre aux jeunes en difficulté de retrouver leurs marques et un centre d'hébergement pour toxicomanes stabilisés.

Enfin, des actions futures.

L'ouverture à laquelle il faut s'attendre de services d'accueil et de thérapie par substitution par les services hospitaliers publics et le développement d'une formation en réseau pour les pharmaciens et les médecins généralistes de la ceinture sud de Lille.

.../...

Egalement, je tiens à le souligner bien que cela ne figure pas dans le document, (cela ne concerne pas particulièrement la ville, plutôt notre région), mais je pense que la ville y est aussi intéressée, ce sont les liaisons qui sont nécessaires avec les Pays-Bas pour les jeunes de notre région qui sont quelquefois en grave difficulté et dont il faut faciliter le retour.

Pour mener à bien l'ensemble de ces actions, la participation de la Ville vu l'ensemble de ces projets est de l'ordre de 6.000.000 F.

Il faut préciser que cela ne signifie pas que la Ville veut se substituer à la compétence des autres. Cela marque la volonté politique de la Ville, son dynamisme dans la recherche du complément indispensable des autres partenaires financiers.

Il ne s'agit cependant pas d'accroître les budgets pour le plaisir de les accroître, pour se donner bonne conscience. L'important est aussi et surtout que ces moyens sont mis au service d'une stratégie mûrement réfléchie par les intervenants spécialisés de la Ville dans le cadre du Conseil Communal de Prévention, et que ces moyens sont engagés par conséquent avec davantage d'efficacité.

Je voudrais ajouter à cela la prise en charge par la Ville de l'équipe qui est mise à la disposition du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance -dont le travail et la disponibilité ont permis la réalisation des documents qui sont devant vous, documents qui sont, je pense, de qualité- et permet à longueur d'année la constance du travail fourni par le C.C.P.D. Il y a là une équipe tout à fait admirable. Je voudrais les citer pour qu'ils soient aujourd'hui à l'honneur, car ils sont souvent à la peine. Cette équipe se compose de Norbert RICHERT, Jean - Pierre PECQUEUR, Corinne MACOR et de Yann ALLOSSERIE. Je voudrais les remercier de leur travail et les en féliciter.

Je voudrais aussi préciser que cette équipe peut être particulièrement efficace parce que, l'an dernier, nous avons procédé à l'informatisation des moyens, grâce à un jeune du service civil, de grande valeur, Nicolas MALO, qui est parti à présent. Je tenais aussi à l'associer à cette équipe.

Je peux dire avec fierté qu'une équipe comme celle - là, usant de moyens modernes comme ceux-là, vous ne les trouverez nulle part en France.

Je peux dire avec fierté qu'une stratégie globale comme celle-là, élaborée ainsi par un Conseil Communal de Prévention de la Délinquance associant l'ensemble des partenaires, vous ne la trouverez nulle part en France.

Je peux dire aussi qu'un budget municipal de prévention comme celui - là, vous ne le trouverez nulle part en France, compte tenu bien entendu du rapport à la population.

Comme ce fut le cas les années précédentes, j'espère donc qu'il sera voté par le Conseil Municipal à l'unanimité, confirmant ainsi le titre du journal belge de langue flamande : " De Standart " : " RIJSEL vecht tegen heroïnegeef ", Lille se bat contre la vague de l'héroïne.

Monsieur le Maire . - Merci M. BERTRAND.

Mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs, vous avez eu connaissance des deux volets du travail effectué par le comité de suivi.

Celui portant sur la lutte contre la toxicomanie vient d'être commenté par M. BERTRAND. M. ROMAN a développé quant à lui l'idée, à la fois originale et de très grande importance, d'ouvrir la possibilité d'embaucher 500 à 1.000 personnes. Vous avez dit de 500 à 1.000, M. ROMAN mais je souhaiterais que le Conseil Municipal retienne le chiffre de 1.000.

Si nous sommes décidés à faire un effort, autant le faire de manière significative et rapidement même si c'est à la limite de nos possibilités et qu'il faille pour cela diminuer les crédits des autres postes budgétaires.

.../...

Je considère que l'action que nous allons entreprendre, d'abord contre la toxicomanie, puis par un effort exceptionnel permettant à des jeunes d'accéder à des emplois "aidés" est la tâche prioritaire qui doit être la nôtre.

Nous avons été un exemple lorsque nous avons ramené à 35 heures par semaine la durée de travail des agents municipaux. Nous voulons également donner l'exemple face à cette crise de l'emploi, en faisant de Lille une ville pilote en matière d'embauche de jeunes sur des emplois "aidés" avec la volonté d'en faire des emplois consolidés.

Bien entendu nous rendrons compte au Conseil Municipal de l'évolution de la mise en oeuvre de ce dispositif, mais il faut dès maintenant mettre la barre suffisamment haut de manière à permettre à un grand nombre de jeunes de s'en sortir.

Avant de laisser la parole aux élus qui ont demandé à intervenir sur l'un des volets ou peut-être les deux, je voudrais dire qu'en ce qui concerne la toxicomanie, nous avons déjà remporté une première victoire.

J'avais eu l'occasion de vous dire à plusieurs reprises, avec d'ailleurs une certaine véhémence, que je trouvais anormal de considérer la méthadone comme une drogue. A la suite du voyage que j'ai effectué aux Pays-Bas avec les Procureurs Généraux et après en avoir discuté avec de nombreux médecins et en particulier ceux qui sont ici au Conseil Municipal, j'ai envoyé un courrier à M. PASQUA, et différents Ministres. J'ai non seulement écrit mais j'ai rencontré Mme VEIL pour lui dire que considérer la méthadone comme une drogue était une position insensée et qu'il était inacceptable de faire passer devant le tribunal ceux qui contrevenaient aux dispositions d'une loi complètement dépassée.

Je sais bien que ce n'est pas le seul moyen d'endiguer la drogue mais j'estime que le fait de considérer maintenant la méthadone comme un médicament est une bonne décision. Je pense que tous ceux qui ont agi dans ce sens méritent d'être remerciés.

Sont inscrits dans la discussion : MM RICHIR, BARBAROSSA, CATESSON, FLORENCE, TURK, SINAGRA et DE SAINTIGNON.

Si vous avez des observations quant à l'ordre de passage proposé, vous me le dites.

M. TURK . - M. SINAGRA n'interviendra pas et je souhaiterais intervenir avant M. RICHIR.

Monsieur Le Maire . - Voulez - vous bien ouvrir le débat alors ?

M. TURK . - Si vous voulez.

Il s'agit pour nous d'abord en quelques minutes de faire un peu le point, suite à l'audition du 5 décembre dernier, avec je dois vous l'avouer plus d'humilité que M. BERTRAND car je trouve qu'il est toujours dangereux d'affirmer comme cela qu'on est incomparable et qu'on ne trouverait nulle part en France autant d'actions menées de manière efficace qu'à Lille.

Il faut toujours être prudent quand on affirme de telles choses. Il ne faudra pas non plus qu'on nous renvoie la balle en nous disant qu'on a aussi le record en nombre de toxicomanes, etc. Il faut donc essayer d'être plus mesuré.

.../...

D'ailleurs, l'objectif que je poursuis à l'instant même c'est de vous dire quels sont à notre avis les limites et le cadre qu'il faut se donner sur une question comme celle - là, et de reconnaître effectivement qu'il y a un certain nombre de caractéristiques du phénomène de la toxicomanie qui nous obligent -et de ce point de vue je rejoins l'opinion générale de mes Collègues qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition- caractéristiques de complexité, donc caractéristiques également d'actions à long terme et aussi le fait, peut - être faudrait - il l'ajouter, de reconnaître qu'il s'agit d'un processus -je parle du problème de la toxicomanie- d'envahissement diffus qui effectivement rend l'action municipale difficile parce qu'il y a des problèmes de diagnostic et de détermination.

Si on fait une mise en perspective, je dirais qu'on peut examiner ce problème sous différents angles : politique, économique, social, etc. Très rapidement.

Sur le plan politique , l'une des conclusions que nous avons tirées de l'audition du 5 décembre dernier est, comme cela a été dit par le Procureur, M. GUERIN, qu'il n'y a pas de complot. Je suis très heureux que cela ait été dit et d'ailleurs confirmé suite à une intervention du Maire lui-même, il n'y a pas de complot spécifique contre la ville de Lille et c'est fort bien ainsi, même si on peut dire en manière de boutade que cela aurait été trop simple.

En réalité le problème de la ville de Lille, c'est qu'elle est confrontée à la toxicomanie comme les autres villes plus ou moins, et à la limite peu importe. Mais il n'y a pas effectivement eu détermination d'une cible qui serait la ville de Lille sur le territoire d'action de la mafia. Ce qui ne veut pas dire d'ailleurs qu'il n'y ait pas un certain nombre d'interférences mais il est bien pour nous de reconnaître tous ensemble que nous sommes confrontés à un problème extrêmement grave et qu'il ne se limite pas à une vision uniquement policière du problème.

Ce qui implique effectivement qu'il ne faut pas raisonner en termes d'offensive générale ou de croisade mais en terme de mobilisation constante, permanente et en terme de mobilisation coordonnée. Je reprends de la définition du Docteur OLIVENSTEIN l'idée "qu'effectivement il y a l'homme, il y a le produit et il y a surtout le moment socio - culturel" comme on dit aujourd'hui. Je crois que c'est à ce niveau que se place l'action municipale, c'est à dire au moment de la rencontre, à la suite de circonstances, entre un homme et un produit.

Sur le plan économique et juridique, là aussi il faut être extrêmement prudent et modeste.

La difficulté à laquelle nous sommes confrontés : il se trouve que pour ma part je travaille sur cette question dans un autre cadre puisque je suis dans l'autorité de contrôle de Schengen et d'Europol et chaque fois que je rencontre des spécialistes à Bruxelles sur cette question, que me disent-ils ? "Il faut comprendre une chose, le système économique de la drogue est cohérent". Il est cohérent et donc puissant et dangereux. Il repose sur des lois économiques éternelles. Il y a une production dans certains pays, des réseaux de commercialisation et, si j'ose dire, il y a même des services qui assurent les "impayés".

Autrement dit, on se trouve face à un système qui à sa propre cohérence et qui donc est extrêmement difficile à combattre, et qui exige que nous mettions en face de lui des systèmes juridiques et économiques tout aussi cohérents.

Là aussi il faut le reconnaître, parce que cela signifie hélas que nous ne sommes pas sortis de ce combat avant des années, et d'ailleurs à Schengen on nous parle de décennies.

Le troisième point concerne l'aspect social, l'aspect politique social.

On se heurte en réalité à un phénomène que j'appellerai la double accoutumance. Il y a l'accoutumance connue de l'homme à un produit, tout toxicomane a une drogue, mais il y avait aussi depuis longtemps dans notre pays une sorte d'accoutumance d'une société à un phénomène.

.../...

Il faut donc procéder à une double rupture et je crois qu'elles sont aussi difficiles l'une que l'autre. Ce que nous faisons ensemble ce soir et depuis la réunion du 5 décembre, c'est essayer tout simplement de lutter contre la deuxième accoutumance, c'est-à-dire celle que nous avons tous en tant d'élus ou responsables par rapport à un phénomène qui s'est développé de manière diffuse et qui aujourd'hui nous éclate à la figure.

Enfin, dernière remarque, il y a un problème aussi en ce qui concerne le plan psychologique.

"La toxicomanie -je cite M. José BAYER lors de la réunion du 5 décembre- est un révélateur des dysfonctionnements d'une société".

Je pense que c'est plus que cela, plus qu'un révélateur, en réalité c'est un transformateur. Je m'explique.

Il y a un problème de causalité dans cette affaire. La drogue c'est une cause, mais c'est en elle-même une conséquence. Le recours à la toxicomanie est la conséquence d'un certain nombre de maux de notre société et elle est en même temps la cause d'autres maux.

Autrement dit, la drogue et celui qui la consomme se trouvent au coeur du dispositif social. Il est d'une certaine manière un peu comme la boîte noire à l'intérieur d'un système qui assure la transformation. C'est-à-dire que le toxicomane reçoit toute une série d'effets nocifs venant de la société et il génère lui-même toute une série d'effets nocifs également sur la société.

Il est donc amené lui - même à développer un mode de vie alors qu'il est victime d'un mode de vie de notre société.

Ceci m'amène à un paradoxe qui au fond marque à la fois l'espoir qu'on peut avoir et notre limite. Le paradoxe est le suivant, même s'il est choquant ou provocateur : il y a donc une certaine connivence, tout au moins une certaine ressemblance entre la situation du toxicomane et celle de l'élus, puisque, après tout, l'élus est lui aussi chargé d'assurer une transformation, il est au milieu d'un système politique et social, il est chargé d'ingérer les effets nocifs d'une société, les problèmes, les maux d'une société. Il lui appartient de les transformer lui aussi d'une manière positive pour changer la société.

D'une certaine façon, j'ai envie de vous dire que c'est cette ressemblance que, pour ma part, je ne renie pas, entre ces deux transformateurs que sont le toxicomane qui porte lui les maux uniquement et les génère, alors que l'élus essaie de faire autrement. D'une certaine façon, c'est un peu cette comparaison qui nous sert de cadre, de limite, non pas bien entendu pour fonder notre compétence sur le plan juridique, mais simplement pour recevoir et reconnaître notre devoir civique.

C'est cette constatation qui doit forger définitivement notre combativité, oui, mais aussi notre humilité face à une question comme celle-là.

Voilà les quelques mots que je voulais vous dire pour l'instant. Je souhaiterais que M. RICHIR puisse intervenir ensuite en cours de débat puisqu'il souhaite s'exprimer d'une manière plus technique sur un certain nombre de propositions qui viennent d'être faites.

Monsieur le Maire . - Merci.

M. BARBAROSSA.

M. BARBAROSSA . - Monsieur le Maire, chers Collègues, Mesdames et Messieurs, je voudrais d'abord donner notre appréciation très positive sur ces deux Conseils Municipaux qui créent les conditions d'un débat démocratique et constructif.

.../...

Je voudrais adresser également nos remerciements aux intervenants du 5 décembre, à tous les hommes et femmes qu'ils représentaient ici. Ils nous ont apporté beaucoup d'informations, d'analyses nous permettant de mieux appréhender la situation.

Je dirai surtout qu'ils nous ont apporté une meilleure connaissance du champ du possible ainsi qu'une contribution sérieuse pour définir les responsabilités des instances politiques.

Le champ du possible, c'est d'abord l'affirmation plusieurs fois répétée que la bataille contre la drogue n'est pas perdue. Plusieurs intervenants l'ont affirmé le 5 décembre, sans nier en rien ni cacher la gravité de la situation, bien au contraire.

Cela rompt avec un discours, il y a encore peu dominant, selon lequel la seule solution serait de s'adapter et les seuls remèdes du type de la distribution massive de méthadone, même si bien sûr je partage les opinions de l'ensemble des intervenants qui ont inscrit la méthadone comme l'un des moyens à utiliser dans une action globale.

En ancrant la bonne résistance de notre région dans une tradition de convivialité, de solidarité, d'existence d'un tissu associatif dense, de qualité de la vie familiale, cette analyse montre la possibilité et la nécessité de faire de la lutte contre la drogue une question citoyenne.

C'est parce que nous partageons cette analyse que nous avons, en tant que parti, décidé d'assumer nos responsabilités et d'apporter notre contribution.

L'action que nous avons engagée depuis fin septembre, marquée par la manifestation du 15 octobre à Rotterdam, vise à informer, à rassembler pour dresser un barrage humain contre la drogue, faire que les citoyens investissent cette action jusqu'à créer les conditions de son efficacité, notamment en obtenant des responsables politiques une action résolue contre les grands trafiquants et l'argent sale, vis-à-vis de la Hollande qui doit cesser d'inonder de drogue notre région ; en obtenant notamment pour tous ceux, sans exclusive, qui luttent sur le terrain contre ce fléau les moyens financiers et humains qui leur sont nécessaires et sont de très loin supérieurs au budget national qui leur est accordé.

Notre action se poursuit par une action de pétitions et samedi encore ce sont plus de 1.000 signatures qui ont été recueillies à Euralille et qui sont venues s'ajouter aux 20.000 déjà collectées.

Le champ du possible ce sont les femmes et les hommes représentés par les 14 intervenants du 5 décembre. Ils constituent une somme de compétences, de dévouement, d'actions engagées avec détermination et en même temps d'écoute, d'échanges et de propositions.

En les écoutant, trois choses m'ont frappé.

C'est tout d'abord la primauté accordée à la personne. L'affirmation répétée que le toxicomane ou l'usager de drogue est une personne, qu'il y a une responsabilité publique et politique à répondre à sa demande d'aide, à définir ses droits et devoirs, à lui donner les moyens de réinvestir sa citoyenneté, à lutter contre les tendances à la généralisation et à la marginalisation.

C'est ensuite l'appel correspondant à des pratiques déjà engagées à travailler en réseaux, à associer tous ceux qui agissent de manière professionnelle ou associative dans une complémentarité qui permette de traiter cette question dans la globalité.

C'est enfin, et pour rendre possibles les deux premiers points, la nécessité d'une politique nationale cohérente, dotée des moyens nécessaires, un intervenant proposant dans cet esprit un service public.

.../...

Nous partageons entièrement ces trois points.

Lutter contre la drogue, c'est lutter contre quoi, contre qui et comment ? On ne s'étonnera pas que je ne partage pas de ce point de vue l'analyse de M. TURK.

Le commerce de la drogue est le deuxième marché mondial après les armes et devant le pétrole. Les cultures de drogue occupaient 1,5 million d'hectares en 1988 ; elles en occuperaient d'après les données actuelles 5 millions d'hectares en 1994.

Les principales causes de cette expansion sont :

- la chute des cours des matières premières organisée par le GATT ;
- les conséquences des plans d'ajustement structurels imposés par le F.M.I. aux pays du tiers-monde ;
- la dette de ces pays déjà plusieurs fois payée et qui continue à les rendre exsangues.

On comprendra qu'il y a des liens dans tout cela avec la recherche acharnée de finances d'où qu'elles viennent.

- L'implantation aussi de la mafia dans les sociétés des pays de l'Est.

De nombreuses enquêtes, commissions parlementaires nationales et internationales, ont prouvé que ce marché est aux mains de cartels, de mafias, fonctionnant comme de véritables multinationales, c'est-à-dire se répartissant les marchés, mettant en oeuvre de véritables stratégies de marketing et de conquête offensive de marchés et recyclant la majeure partie des narco-dollars vers l'économie légale via des prises de participation et les appels d'offres des marchés publics.

C'est ainsi que la commission parlementaire d'enquête sur la mafia en France a trouvé des traces d'argent sale dans l'Eurotunnel et dans Eurodisney.

Ceci a pour nous plusieurs conséquences.

Oui, la consommation de drogue trouve dans les conséquences de la crise, notamment dans la jeunesse mais pas seulement, un terreau privilégié mais son expansion est d'abord due à l'existence de mafias, à leurs stratégies de conquête, aux profits gigantesques que rapportent ces activités, aux boulevards ouverts à ces profits par un libéralisme exacerbé et la libre circulation des capitaux.

Il faut obtenir la levée du secret bancaire, l'interdiction des mouvements de capitaux en liquide au-dessus d'un certain seuil, des enquêtes sur les mouvements de capitaux suspects, la coopération nationale et internationale des services de police, de douane, du fisc, pour mener une guerre sans merci à l'argent sale, aux grands trafiquants qui ont enfilé les habits d'hommes d'affaires respectables et jouissent d'une impunité coupable.

Il faut obtenir le rétablissement des contrôles à nos frontières pour ne plus être une zone de libre échange pour les supermarchés de la drogue, comme la Hollande.

Traiter la consommation de drogue comme un phénomène culturel inhérent à une société en crise, en ignorant la réalité, la puissance, l'agressivité du second marché mondial, nous semble une erreur et comme telle une grande prise de risque d'échec.

Je partage bien des idées qui nous ont été soumises le 5 décembre.

.../...

Considérer les usagers et toxicomanes comme des personnes et des citoyens, oui. Desserrer l'étau du tout répressif, du sécuritaire, de la marginalisation, oui. Mais aujourd'hui la porte est étroite. L'ouvrir avec toutes les précautions excluant le libre commerce et la levée des interdictions suppose que l'on s'attaque à la pression exercée sur nous et notre société par l'un des commerces les plus juteux et les plus destructeurs de personnes, de liberté, de démocratie, en deux mots, de dignité humaine.

Pour prévenir et soigner, nous pensons aussi qu'il faut changer de politique.

De très nombreux intervenants l'ont dit. Les dégâts sont là avant la drogue : chômage, exclusion, privation des droits fondamentaux à se loger, à se soigner, sont parmi les causes les plus fortes de l'usage de drogue.

Il y a urgence à partir des besoins pour décider de l'utilisation de l'argent et non de soumettre les individus et la société, à la dictature de l'argent pour l'argent comme c'est le cas aujourd'hui.

Un seul exemple : la santé. Les gouvernements précédents ont restreint l'accès aux soins. Le gouvernement actuel amplifie cette politique et c'est une véritable destruction de la Sécurité Sociale qui est programmée.

Nous avons entendu parler des résultats le 5 décembre. L'accueil de ces milliers de personnes qui connaissent en plus de leur problème avec la drogue de graves problèmes de santé.

L'urgence de mener une grande politique de santé publique pour prévenir et limiter les risques de sida et d'hépatites ; la nécessité pour gagner cette lutte contre la drogue, qui n'est pas encore perdue, de centres d'accueil, de centres de soins, de lits de cures et places de post-cures en quantités répondant aux besoins et non pas pour se donner bonne conscience.

Alors, Mme CODACCIONI, M. DONNAY, il ne peut y avoir de consensus avec ceux qui au Conseil Général s'en prennent au Planning Familial, mettent en cause l'aide médicale gratuite et les budgets sociaux. Mme CODACCIONI - excusez-moi, vous êtes deux fois élue-, M. TURK, il ne peut y avoir consensus avec ceux qui au Parlement organisent la privatisation de la Sécurité Sociale, étouffent l'hôpital et la santé publique, font de la santé une activité qui doit être rentable quels qu'en soit le coût social et humain.

Comment être une personne et un citoyen lorsqu'on est en fin de droits, privé de travail et de logement ?

André FLORENCE exprimera tout à l'heure notre appréciation sur les propositions qui nous sont soumises. Une appréciation positive dans l'ensemble.

Notre souhait est de poursuivre et d'amplifier la démarche engagée.

Poursuivre en tenant régulièrement, une fois par an, deux séances du Conseil Municipal comme nous venons de le faire.

La première où l'audition des intervenants, permettrait de faire le point sur l'évolution de la situation et sur la mise en oeuvre des actions.

La seconde permettant au Conseil Municipal d'ajuster sa politique et son interpellation des autres instances concernées, notamment du Gouvernement.

A cet égard, s'il est normal que le Maire et le Conseil Municipal négocient les mesures et les financements nécessaires, cela nous semble insuffisant.

.../...

Les moyens nécessaires dont nous ont fait état les intervenants du 5 décembre ne trouvent pas leur place dans les politiques actuellement mises en oeuvre.

C'est pourquoi il nous semble important que la population soit informée de l'ampleur des moyens à mettre en oeuvre, des raisons qui rendent ces moyens nécessaires, qu'il soit fait appel à son intervention et à sa mobilisation afin de conforter les négociations.

Cela concerne les capacités d'accueil de cures et de post - cures avec les personnels nécessaires, cela concerne l'ilotage, cela concerne les moyens d'une politique de santé publique pour prévenir et enrayer les hépatites et le sida ; cela concerne les moyens d'une véritable épidémiologie ; cela concerne bien entendu les moyens financiers complémentaires à l'effort que fera la Municipalité.

Voilà, sans vouloir être trop long, les quelques considérations que je voulais vous soumettre au nom du Groupe Communiste.

Monsieur le Maire. - Merci, M. BARBAROSSA.

M. CATESSON.

M. CATESSON. - Monsieur le Maire, mes chers Collègues, le 5 décembre sont venus nous voir des gens qui, dans leur niveau de compétence, par leur implication dans le domaine de la drogue, par leur conviction, nous ont donné à réfléchir.

Cela a pourtant duré longtemps mais on a bu leurs paroles, on a écouté, ils nous ont donné des tas d'éléments de réflexion. Je voudrais modestement apporter une petite pierre supplémentaire à la construction que vient de faire M. BERTRAND.

Il faut d'ailleurs le remercier du travail qu'il a fait, il faut lui rendre cette justice qu'il avait été l'un des premiers à nous interpeller sur ce problème.

Mais vous me laisserez vous dire qu'il me reste une inquiétude au niveau d'un endroit dont on n'a pas parlé, l'école et le lycée. Mme DENYS en avait parlé mais je voudrais vous donner quelques explications supplémentaires.

Il m'a été dit qu'un sondage de santé a été fait auprès des demandeurs d'un premier emploi sur un échantillon de 500 personnes. C'est un professeur agrégé qui m'en a donné la communication.

Sur ces 500 demandeurs d'un premier emploi, de 18 à 25 ans, il y avait 15 % de drogués, ici à Lille. Laboratoire du C.H.R.

Je me suis dit quid des lycées et j'ai interrogé ceux que je pouvais connaître. J'ai interrogé des médecins scolaires, des médecins des lycées, des chefs d'établissements, des proviseurs. Les réponses sont : "on flotte, on nage, on ne sait pas."

Il s'agit des élèves de secondes, mais surtout premières et terminales, où la drogue est présente, très présente, probablement plus qu'on ne le croit, en tout cas, je le crains. Les estimations, après des interviews, tournent entre 15 et 35 % de drogués au lycée.

Or on a vu dernièrement défiler des proviseurs -3.000 proviseurs ont défilé à Paris- pour faire part des difficultés dans l'exercice de leur métier. Ils sont débordés par beaucoup de choses et quand on leur parle de drogue ils disent : "On n'a pas le temps de savoir, on ne sait pas, on voudrait savoir ce qui se passe".

.../...

Je voudrais, Monsieur le Maire et chers Collègues, faire une proposition très concrète. C'est que l'on puisse trouver un accord avec l'Education Nationale pour faire une expertise, une analyse dans les lycées, bien sûr dans des conditions compatibles avec le respect de chacun et le droit de chacun à son secret et à sa liberté, mais qu'on établisse un échantillonnage dans différents lycées, des lycées classiques, des lycées techniques, des LEP, dans différents quartiers, peut-être même au niveau de la Communauté Urbaine, c'est une question de relation avec les autres communes. La désespérance, l'exclusion, on en parlait tout à l'heure, M. ROMAN, commence peut-être chez les gosses qui se demandent si demain ils vont trouver un emploi.

Cette exclusion, ils la ressentent déjà au lycée et peut-être que déjà la drogue commence là, puisqu'on la retrouve déjà chez les demandeurs d'un premier emploi.

C'est très simplement, très rapidement, la réflexion que je voulais faire, Monsieur le Maire, tout en disant ici à ceux qui ont des responsabilités dans l'Université qu'un tel sondage statistique pourrait être fait également à l'Université.

Pourquoi ? Non par curiosité malsaine mais parce qu'on ne traite bien qu'un problème qu'on connaît bien, tant au niveau des dealers qu'à celui de la police, de la santé.

On ne sait pas ce qu'il faut faire quand on ne sait pas si c'est 10, 50 % des élèves d'un lycée qui se droguent, mais la proportion est importante, elle est non négligeable. Je pense que c'est à la racine, c'est-à-dire chez les enfants qui commencent à se droguer, qu'il faut attaquer le mal.

Cet élément ne m'a pas semblé ressortir de nos discussions. Je le livre au débat, je le livre au dossier, mais à mon avis ce serait bien qu'on l'y inclue.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire. - M. RICHIR.

M. RICHIR . - A la suite des interventions, tant de Bernard ROMAN que de Pierre BERTRAND, je dois dire ressentir un certain malaise. J'ai l'impression que dans un amalgame on mélange un peu l'ensemble des problèmes et on propose un peu à la hâte un certain nombre de solutions, dont certaines ont été élaborées dans un délai relativement court, mais il est vrai que la situation est inquiétante et appelle donc des solutions relativement rapides.

Un mélange parce qu'on voit en fait un certain nombre de mesures qui ont été préconisées à droite et à gauche et que tout à coup on assemble dans un vaste plan, en fin d'année, rapidement, au seuil d'une année 1995 dont chacun connaît les différentes échéances.

A ce moment-là, je serais tenté de dire "polémiquons sur tel ou tel chiffre". Bien entendu, personne ici n'a le cœur à polémiquer sur ces réalités ô combien douloureuses d'une ville dont on voit bien effectivement qu'elle s'enfonçe de plus en plus dans un système de double vitesse, car les chiffres que nous pouvons citer posent cette difficulté qu'en fait ils sont inégalement répartis dans la ville.

En effet, lorsque nous parlons d'un taux de 20 % de chômage à Lille, on sait qu'il est de 6 % à Vauban-Esquermes et de 35 à 40 dans d'autres quartiers.

Lorsque nous parlons de toxicomanie, nous savons que le nombre de toxicomanes est passé à Lille de 500 en 1989 à 2.000 en 1995, nous savons que ces jeunes toxicomanes sont inégalement répartis sur le territoire de la ville de Lille et que, dans certains secteurs, c'est parfois 30 à 35 % d'une classe d'âge qui est touchée par ce problème.

.../...

On ne peut qu'entériner, que reconnaître à partir de là ce que j' appellerai un changement de ton dans le discours et constater que dans l'histoire récente de cette ville il a hélas fallu que certains événements agissent comme des électrochocs pour voir s'infléchir la politique municipale. Mais l'essentiel après tout est bien qu'elle s'infléchisse.

Bien entendu, on fait des procès d'intention, on attribue un certain nombre de responsabilités à l'Etat.

Je signale quand même que cette année jamais l'Etat globalement n' aura investi autant d'argent dans les dépenses sociales. Simplement il a choisi, et c'est bien sa liberté de majorité nouvelle, de réaffecter un certain nombre de dépenses pour privilégier un certain nombre d' actions par rapport à d'autres.

Il faut bien dire d' ailleurs qu'au vu du bilan d' un certain nombre de politiques de développement social des quartiers, il apparaît effectivement souhaitable d'infléchir certains éléments dans la politique de la ville.

Prenons l'exemple au niveau de la politique de la ville de Lille, on voit bien depuis quelques mois un certain nombre d' inflexions. Si certains grands équipements de la ville ont pris du retard, la construction du Palais des Beaux-Arts qui sera retardée, l'extension de l'Hôtel de Ville, le développement du parc urbain, c'est bien parce qu'il y a nécessité de mettre en place un certain nombre d'autres politiques qui passent en priorité, et c'est très bien ainsi d' ailleurs.

Je rappelle qu'un certain nombre d'aides ne seront possibles que grâce à l'effort financier considérable de l'Etat pour financer ces politiques de l'emploi.

N'oublions pas que cette année le montant des sommes qui seront dépensées pour indemniser et lutter contre le chômage sera de 300 milliards de francs. C'est le chiffre le plus élevé jamais connu en la matière. Un certain nombre de politiques au contraire vont connaître de nouveaux développements : les dépenses consacrées à la toxicomanie auront doublé en deux ans et leur progression va continuer.

Même un certain nombre de secteurs en difficulté, comme l'hébergement d'urgence, reçoivent de nouveaux financements. On ne va pas ouvrir ce débat, c'est en d'autres lieux qu'il faut l'avoir.

De toute façon, pour nous ce soir, tout ce qui va dans le sens de la lutte contre la désespérance d'un certain nombre de quartiers, nous l'approuverons, tout en proposant en leur temps éventuellement d'autres politiques en la matière.

Deuxième point sur lequel je voudrais intervenir, sur le problème plus précis de la toxicomanie.

Nous avons tous apprécié le débat du 5 décembre. Je me joins à M. BERTRAND pour saluer l'excellent travail fourni par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance dans un délai extrêmement court, mais son savoir-faire a permis de tenir cette gageure.

On se rend bien compte que la conception que nous avons des conseils communaux de prévention de la délinquance dans les différentes villes de France atteint un tournant, parce que tout ce qui touche l' action sur l'offre de drogue, donc la répression des trafics, la lutte contre la délinquance, etc, doit s' adresser souvent à des territoires plus larges que celui de la commune.

Je saisis au vol la proposition que vous aviez faite, Monsieur le Maire, à l'avant Conseil de Communauté Urbaine, de créer au niveau de la Communauté Urbaine de Lille un groupe de réflexion sur cet aspect des politiques de répression des trafics. Car on sait bien aujourd'hui que ce qui structure les trafics dans une ville ce sont les lieux de passage intensifs, les secteurs de transports en commun, les gares, etc.

.../...

Je n'ai pas le chiffre exact, mais il est très probable qu'une partie significative, peut-être même la moitié, de la drogue vendue sur le territoire de Lille n'est pas consommée par les seuls Lillois mais par un certain nombre de jeunes des communes périphériques qui viennent se ravitailler sur Lille, sur Roubaix ou sur d'autres endroits.

On voit bien que c'est probablement à l'échelon de l'agglomération que la réflexion sur l'offre de produit doit être menée. Peut-être faudra-t-il demain aller vers de véritables conseils communautaires de prévention de délinquance.

C'est une réflexion qu'il faudra mener, mais vous en aviez fait la proposition à l'avant-dernier conseil de Communauté Urbaine. Nous sommes tout à fait prêts à la reprendre et à y participer dans d'autres instances.

En revanche, on voit bien que les Conseils Communaux de Prévention de Délinquance deviennent des conseils communaux de prévention, point, et que le terme de délinquance, pour important qu'il soit, ne peut plus à lui seul structurer l'action de telles instances. D'ailleurs, aujourd'hui l'action du C.C.P.D. s'élargit bien au-delà de la seule prévention de la délinquance, et c'est bien ainsi.

En matière de toxicomanie, on se rend compte qu'il faut être lucide, efficace, prospectif et qu'il faut décloisonner son action.

Il faut être lucide pour avoir bien posé le diagnostic, ne pas dramatiser excessivement par des phénomènes de rumeurs ou autres, et à l'inverse ne pas minimiser. Nous nous réjouissons qu'aujourd'hui nous ayons le sentiment d'être tous à la même heure sur la perception de ce problème.

Il faut être efficace, ce qui veut dire que toute action doit être évaluée. Ce n'est pas toujours facile en matière de toxicomanie parce que le toxicomane est quelqu'un de très mobile. Il faut dire que sur Lille aujourd'hui le problème a pris une telle ampleur dans certains quartiers que certains toxicomanes ne quittent pas leur quartier, ce qui est relativement nouveau et pose d'autres problèmes.

Il faut également être prospectif car on sait en fait qu'il faut avoir des actions à la fois à court terme, à moyen terme et à long terme. Le problème c'est que pour le court terme il faut démarrer aujourd'hui, mais les actions du moyen terme comme celles du long terme, il faut également les démarrer aujourd'hui.

La question qu'on peut se poser dans ces trois niveaux d'action à court, moyen et long termes, c'est que dans le court terme, nous avons étudié avec attention le document proposé par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, et je remercie également M. Norbert RICHERT de nous l'avoir présenté au cours de cette semaine. Il faut développer les actions de soins, je n'y reviens pas. Il faut développer l'accueil d'urgence des toxicomanes. Le nombre de toxicomanes qui dorment la nuit dehors est extrêmement important.

Par rapport au débat sur la méthadone, je crois qu'il convient de ne pas trancher trop hâtivement.

Le Pasteur BERLY a bien souligné les risques d'une politique qui ferait appel massivement à la substitution type méthadone.

D'abord, la méthadone n'est efficace que dans les toxicomanies à l'héroïne injectable et ce n'est pas la seule sur le territoire de Lille, même si c'est la plus importante et de loin. D'autre part, il ne faut pas se leurrer, si nous développons de tels programmes les trafiquants vont s'intéresser également à d'autres produits et les développer éventuellement sur la ville.

.../...

Nous savons aussi que le risque des protocoles méthadone massivement développés c'est d'en faire des "consignes automatiques" pour toxicomanes. Ils prennent leur dose, on est tranquille, on achète de la paix sociale mais on ne résout pas l'ensemble des problèmes et tous les travaux importants sur les protocoles méthadone montrent qu'en fait l'essentiel c'est l'accompagnement psychosocial, les mesures d'environnement qui vont à côté.

D'autre part, la mesure - vous en avez parlé Monsieur le Maire tout à l'heure - prise par le Gouvernement la semaine dernière d'autorisation de mise sur le marché de la méthadone va nous poser des problèmes importants, parce qu'elle peut permettre - et nous faisons pression sur le Gouvernement pour qu'il réfléchisse bien aux incidences - la diffusion très large de la méthadone avec tous les risques que cela comporte. Car s'il s'agit demain de diffuser des produits toxiques (puisque la méthadone reste une drogue) massivement en pharmacie, on n'aura rien gagné.

Au niveau du moyen terme, on voit bien l'importance des actions sur la demande émanant des jeunes. M. CATESSON parlait à l'instant des établissements scolaires. Pour notre part, nous avons déploré lors de ce Conseil du 5 que ne soit pas représenté le monde des enseignants à cette séance, car nous nous rendons compte qu'aujourd'hui, c'est là que tout se joue pour demain.

Aujourd'hui, c'est en classe de CM1, CM2 et dans les années collèges que se déterminent les conduites, les comportements, les attitudes et les difficultés qui vont amener le jeune de demain à aller vers le produit.

C'est la raison pour laquelle nous plaçons pour le développement d'une mesure votée en 1990 qui est le développement des comités d'environnement social autour des écoles et des collèges, seuls à même de jouer un rôle d'observatoire, de sentinelle et de mobilisation des énergies autour des établissements scolaires.

Enfin, sur le long terme, à notre avis, une politique de toxicomanie doit nécessairement rentrer dans le cadre beaucoup plus global d'une politique de santé à l'échelon d'une ville. Santé étant entendue au sens O.M.S. , état de complet bien-être physique, mental et social.

Aujourd'hui, c'est bien vers cela qu'il faut s'orienter car si nous ne mettons en place une politique de santé globale qui nous amène à réfléchir à l'ensemble des secteurs de la vie urbaine, la ville sera de plus en plus perçue comme un lieu de danger, un lieu de risque et non pas comme un lieu de convivialité.

Je terminerai par un exemple. Il y a actuellement un débat qui se fait jour sur le problème du travail du dimanche. Or, par exemple, le genre de question que nous avons à nous poser dans ce contexte c'est de se demander si c'est bien dans cela que des villes comme les nôtres doivent s'investir. Est-ce bien vers l'ouverture de grandes "usines à consommer", perçues comme des lieux de frustration pour des gens qui se trouvent en difficultés sociales, qu'il faut aller ou est-ce que ce n'est pas vers la mise à disposition, y compris le dimanche, de tout un ensemble de lieux de convivialité dans les quartiers ?

Tout cela pour dire que vous voyez bien - et c'est toute une approche de la santé communautaire - qu'un certain nombre de décisions que nous sommes amenés à prendre qui sont relativement éloignées de la toxicomanie, au bout du compte, sont bien les réflexions que nous pouvons avoir avant de prendre un certain nombre de décisions. Cela montre bien que toute action efficace de lutte contre la toxicomanie doit être décloisonnée.

.../...

En fait, la totalité des délégations d'une ville doivent s'en saisir pour une réponse plurielle et collective.

Monsieur le Maire - Merci, M. RICHIR.

M. FLORENCE.

M. FLORENCE - Monsieur le Maire, chers Collègues, le comité de suivi politique des quartiers a été créé à la demande du Groupe Communiste. Il pourrait être et il sera un outil important pour la réflexion et l'action du Conseil Municipal.

Ceux qui, comme on vient de l'entendre, voudraient dégager en touche vers la Communauté Urbaine ont tort. Non pas que la Communauté n'ait pas de possibilité dans son domaine de compétence. Je crois qu'elle l'a prouvé, à notre initiative, en décrétant la gratuité des transports pour les travailleurs privés d'emploi.

Mais c'est ici, dans la commune, près des gens, que le travail est à faire.

La première mission du comité était de mettre au point des mesures d'urgence applicables au 1er janvier 1995. Nous avons à en discuter ce soir. Le travail est loin d'être terminé et il faudrait envisager dès maintenant une deuxième mission qui serait celle de l'information et de la mobilisation de la population.

Les intervenants ont jusqu'à présent bien soulevé ce problème. Daniel BARBAROSSA a insisté sur cette nécessité, Pierre BERTRAND parle même de mobiliser la communauté et M. TURK lui-même parle d'une lutte contre l'accoutumance de la société. Il y a bien un effort à faire vers les citoyens, vers toute la population lilloise.

On ne gagnera pas la guerre contre la drogue sans armes et sans mobilisation. Les gens sont tout à fait prêts à agir avec nous. J'en ai la preuve. Daniel BARBAROSSA a rappelé tout à l'heure les initiatives du Parti Communiste Français pour la lutte contre la drogue. Récemment, nous avons lancé une pétition dans l'ensemble du département du Nord en espérant recevoir 200 000 signatures.

Il se trouve que samedi nos militants ont recueilli ces signatures aux portes des centres commerciaux de la région, en particulier à Lille, et ils travaillaient à visage découvert. Ils arboraient même nos signes. Les gens savaient bien que c'étaient des communistes qui les sollicitaient. Je vous assure que le taux de refus n'a pas dépassé 5 %. Autrement dit, sur 20 personnes interrogées, une seule refusait de signer.

Surtout n'en déduisez pas que le taux d'influence du Parti Communiste a atteint 95 %, pas du tout, cela prouve seulement que les gens sont tout à fait prêts à se mobiliser et à agir avec nous si nous les sollicitons.

J'en viens aux mesures d'urgence applicables au 1er janvier 1995.

Il y a trois opérations prévues :

D'abord, l'amplification du Plan lillois de lutte contre la drogue.

La deuxième la création d'emplois de qualité de services.

La troisième, on en a peu parlé ici mais elle fait partie de nos préoccupations, c'est le plan d'urgence pour le Faubourg de Béthune.

.../...

L'amplification du plan lillois pour la toxicomanie. Il y a un effort considérable, je ne reviens pas sur ce qu'a dit Pierre BERTRAND, mais c'est vrai qu'on va disposer d'armes nouvelles. Notre action va prendre une nouvelle dimension. Nous, communistes, sommes pour.

Le budget de la Ville - cela vous a été rappelé - aura été multiplié par six depuis 1993, en passant de moins de 1 MF à plus de 6 MF en 1995. Si on se rapporte à 1992, la multiplication est à faire par dix ou douze.

Sur l'augmentation de ces moyens, là aussi, nous sommes pour et nous approuvons tout à fait le projet que nous a soumis Pierre BERTRAND.

Je me permets d'exprimer quelques souhaits.

Le premier est qu'il faut que les autres bailleurs de fonds, l'Etat, la Région, le Conseil Général, fassent le même effort que la Commune parce que si nous dépensons 6 millions de francs, pour faire aboutir en 1995 le plan qui vous est présenté, il manque encore 21 millions de francs et il faut absolument les trouver.

Mon deuxième souhait vise peut-être plus l'animation des quartiers que la lutte directe contre la drogue, quoique, il puisse intéresser le premier axe du plan qui est justement l'action sur l'environnement.

Mon souhait est d'appuyer nos actions sur des valeurs républicaines et laïques : la promotion du civisme, la promotion de la politique, du syndicalisme et surtout de l'école. M. RICHIR vient de le dire à l'instant, c'est là où tout se passe, où tout se décide, et c'est vrai que l'école est la dernière lueur, le dernier espoir des gens qui partent à la dérive.

Il faut évidemment ne pas oublier la promotion du sport et de la culture, mais il s'agit là d'actions habituelles et j'insiste sur les autres.

La deuxième mesure d'urgence est la création d'emplois de qualité de services. Enfin, on se rend compte de la nouveauté des Contrats Emploi-Solidarité. Bernard ROMAN lui-même, en présidant notre Comité, a insisté sur la chute dramatique à la fin d'un contrat C.E.S. Les gens se trouvent dans une situation pire qu'ils ne l'étaient avant d'avoir ce contrat.

C'est vrai, on s'oriente vers une consolidation, c'est ce que nous demandions. On veut déboucher sur des emplois couvrant plusieurs années donc, légalement, des contrats à durée indéterminée.

Une telle orientation répond tout à fait à nos souhaits. D'ailleurs, Robert HUE, notre candidat - le seul candidat déclaré de la Gauche pour l'instant - a inscrit dans son programme la transformation de 500 000 emplois précaires de jeunes en emplois stables.

Combien de fois entend-on les gens dire "il vaut mieux être payé pour travailler que payé pour ne rien faire". Cette philosophie, un peu populiste mais c'est la mode actuellement, est en effet une position que l'on peut considérer comme étant un peu le moteur de ce qui vous est proposé ce soir.

Mais, les élus responsables que nous sommes, doivent examiner au-delà des intéressés eux-mêmes toutes les conséquences de telles mesures sur l'ensemble du monde du travail : le code du travail, la stabilité de l'emploi, les garanties sociales, les salaires, les retraites, la sécurité sociale, les statuts, toutes les conquêtes sociales de décennies de luttes sont tellement menacées, malgré ce que viennent de dire M. TURK et M. RICHIR. Nous devons être vigilants, en particulier ici à la Mairie.

.../...

Le personnel de la Ville a montré son inquiétude devant l'évasion des postes statutaires et la précarisation des emplois. Même si les effectifs resteront constants en 1995, et nous en avons la promesse formelle, les syndicats n'oublient pas la baisse des effectifs des années précédentes.

Récemment, la C.G.T. , et encore tout à l'heure le syndicat C.G.T. de la Ville, a lancé une action pour la création de 150 postes statutaires. Nous ne pouvons pas ignorer cela. C'est pourquoi, nous nous abstenons sur ce projet et aussi sur la délibération 585 du dossier 3 sur les emplois consolidés.

Pourtant, et ce n'est pas une contradiction, nous nous intéressons au projet.

Monsieur le Maire - M. FLORENCE, cette question est inscrite à l'ordre du jour mais nous débattons pour l'heure du problème de la drogue et des propositions concernant l'embauche de jeunes sur des emplois aidés.

M. FORENCE - Monsieur le Maire vous avez raison, c'était simplement un exemple parmi d'autres.

Monsieur le Maire - Je vous demande tout de même de vous discipliner. Si tout le monde faisait la même chose, le Conseil Municipal serait inintelligible. Nous sommes sur un sujet qui est suffisamment important ; vous pourrez reprendre la parole après que M. VAILLANT aura ouvert le dossier dont vous venez de parler.

M. FLORENCE - Qu'il y ait une relation entre les conditions et les garanties sociales, le montant des salaires, les avantages sociaux et les problèmes qui nous préoccupent aujourd'hui, cela est évident dans la tête de tout le monde. Mais je n'insiste pas parce que, malgré cette position et malgré notre abstention, nous nous intéressons au projet et nous veillerons à sa réussite ; je parle du projet de création d'emplois de qualité de services.

Nous voulons aussi l'améliorer et c'est pourquoi nous posons les problèmes de calendrier, de moyens et de financement.

D'abord, le calendrier. A mon avis, il faut aller très vite, on a parlé de 500 à 1 000 emplois. Monsieur le Maire, vous avez mis la barre encore plus haut puisqu'il est bien entendu - tout le monde l'a entendu - qu'il y aura 1 000 postes créés en 1995 pour les emplois de qualité de services.

Il faudrait fixer ce calendrier. Je pense qu'en janvier et début février, jusqu'à l'adoption du budget, nous pouvons mettre le dispositif en place et, dès le budget voté, envisager tous les mois la réalisation d'un certain nombre d'embauches, probablement en démarrant aux alentours de 150 pour se stabiliser à 200 par mois pour les mois suivants.

Ensuite, se pose le problème des moyens parce que ce n'est pas une petite affaire à organiser et à gérer qu'on nous propose. Il nous faut tout de suite créer des structures d'accueil, d'embauche, d'encadrement et de formation. Il y a aussi la nécessité d'un contrôle de l'argent public qui sera utilisé dans cette action. Je crois que c'est important de pouvoir suivre et d'avoir les moyens nécessaires. Nous avons jusqu'à mi-février le souci de voir mis en place les moyens nécessaires.

Le financement. Bien sûr, la Ville ne peut supporter toutes les dépenses, une bonne partie doit relever du Contrat de Ville. Mais il ne suffit pas de le dire, il faut que l'Etat nous accorde une enveloppe supplémentaire à celle définie par le Contrat de Ville tel que nous en avons connaissance.

Le Conseil Général peut aussi être sollicité et Bernard ROMAN, lors de notre Comité, a proposé une solution au Président DONNAY. C'était celle-ci ; si le plan marche, il y aura baisse du nombre de R.M.I.. Donc, l'aide R.M.I. assurée par le Conseil Général diminuera et il lui est demandé, à égalité de budget, d'utiliser cette économie pour faire sa contribution aux dépenses nécessaires à la mise en place du plan envisagé.

.../...

J'en arrive maintenant à la troisième opération, celle qui vise le quartier du Faubourg de Béthune.

Ce projet répond à l'attente des habitants. Nous sommes d'accord et nous le voterons. En particulier, nous avons apprécié la fermeture des 62 portes et l'installation des interphones. Peut-être faudrait-il ajouter, pour la propreté et le bon état des locaux communs, qui sont un élément important de la dignité des habitants, des visites quotidiennes avec une réparation immédiate des anomalies constatées.

Il y a aussi des mesures de sécurité qui sont du domaine de l'Etat et qu'il faut encore attendre. Par exemple, la création d'un commissariat dans le quartier ou le renforcement de l'ilotage. Monsieur le Préfet réfléchit, nous dit-on, alors que nous attendons des mesures d'urgence.

Monsieur le Maire - M. FLORENCE, je ne vais pas à chaque réunion du Conseil Municipal mettre en cause votre intempérance et le fait que vous traitiez des sujets qui sortent quelquefois du cadre de nos débats. Vous ne représentez pas tout le Conseil Municipal. Il est formé de plusieurs groupes qui veulent aussi s'exprimer et vous n'acceptez aucune discipline sur ce plan. Je le regrette.

M. FLORENCE - Monsieur le Maire, ce qui est en cause aujourd'hui, et M. ROMAN peut le confirmer, c'est ce qui a été décidé en comité de suivi politique et je vous assure que les trois problèmes que je soulève sont importants.

Monsieur le Maire - Faites court, comme tout le monde !

M. FLORENCE - M. DONNAY était présent, M. ROMAN était présent, M. de SAINTIGNON également, M. Pierre BERTRAND aussi. Tous ces gens savent que je suis dans la vérité et que ces trois sujets sont bien ceux qui ont été traités au comité de suivi politique.

Monsieur le Maire - Vous êtes dans la vérité, mais elle ne peut occuper trois heures du Conseil Municipal.

M. FLORENCE - Je termine en disant que notre position est favorable aux mesures à prendre d'urgence pour le Groupe Concorde et le Faubourg de Béthune, que ceci s'accompagne de notre part d'un refus total que les dépenses correspondantes puissent être supportées par les locataires par une augmentation des loyers ou des charges.

C'est pourquoi je demande une modification de la délibération 734 sur le financement. Je demande que la part des H.L.M. soit réduite à zéro de telle façon qu'on ne puisse pas nous opposer un déséquilibre du compte de gestion pour, un jour ou l'autre, augmenter des loyers et charges.

Je termine maintenant en remerciant les services de la Ville, les services du C.C.P.D., ceux de la Mission Locale et des H.L.M. pour l'important travail qu'ils ont fait pour nourrir notre délibération de ce soir.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire - Je vous remercie M. FLORENCE.

M. de SAINTIGNON.

M. DE SAINTIGNON - Monsieur le Maire, mes chers collègues, quelques mots en cette fin de débat sur la seconde partie de l'intervention de Bernard ROMAN.

.../...

J'ai souvent été d'accord avec M. RICHIR sur tous ces sujets et c'est parce que nous étions d'accord que nous savons l'un et l'autre que la proposition de Bernard ROMAN est une suite logique et amplifiée de ce que nous conduisons depuis de nombreuses années dans cette Ville.

Je voulais dire ma très grande satisfaction devant ce nouveau projet pour l'emploi. Il s'agira d'une nouvelle clé majeure dans la lutte et notre combat contre l'exclusion de notre ville.

Vous le savez, Bernard ROMAN l'a dit tout à l'heure, beaucoup a été fait dans notre Ville en matière d'insertion et d'emploi, les bilans en témoignent.

Vous savez aussi que nous avons depuis plusieurs mois "mis le turbo", si vous me permettez l'expression, puisqu'avec le second Plan lillois d'insertion, avec Euralille, avec la Fac de Droit pour ne prendre que trois exemples extrêmement concrets, récents et présents à l'esprit de chacun, nous avons amplifié nos capacités de lutte pour l'emploi et contre l'exclusion.

Depuis des mois, nous réfléchissons complémentaires à l'ensemble de ces actions, aux différents projets qui sont susceptibles de nous donner plus de clés, plus de moyens pour lutter contre l'exclusion - je le rappelle pour ceux qui jouent les faux-naïfs - dans une Ville capitale qui, au-delà des problèmes de toutes les villes françaises, draine toute une série de problèmes liés à son caractère capitale et nous en avons par ailleurs de grands avantages.

Je voulais saluer le fait que nous avons le triple souci dans la proposition de Bernard ROMAN et de la Commission qui l'a approuvée il y a quelques jours :

1 - de rendre actives des dépenses passives du chômage aujourd'hui.

2- de rendre service aux Lillois alors même que cela correspond à la création d'emplois nouveaux, d'emplois dont l'utilité n'échappe à personne.

3- de garantir ce qui est la constante de notre politique depuis des années, de véritables parcours d'insertion pour les personnes pour qui est monté ce projet.

Le moment était venu de passer à une vitesse supérieure. Nous avons choisi de le faire en mettant en place un très ambitieux programme de création d'emplois de qualité de services. Cela repose sur la rencontre et le dialogue avec les acteurs de terrain, donc la recherche des opportunités et la rencontre des demandeurs d'emploi sur ces opportunités et leurs justes adaptations.

Monsieur le Maire, pour conclure et donc être court, je voulais vous dire qu'une fois de plus, dans ce programme nous prenons une initiative dont je ne connais pas d'ampleur équivalente en France.

Monsieur le Maire - Nous arrivons à la fin de ce débat.

Je voudrais simplement remercier les deux rapporteurs, M. ROMAN et M. BERTRAND, remercier également M. Norbert RICHERT et l'équipe qui a réalisé un travail considérable pour présenter ce plan de lutte contre la toxicomanie, plan d'action lillois, avec les documents de synthèse que voici.

Pour terminer l'ensemble de ces débats, je vous propose une motion sur la lutte contre la toxicomanie.

94/751 - Motion du Conseil Municipal - Lutte contre la toxicomanie.

.../...

Le 5 décembre 1994, le Conseil Municipal s'est réuni à Lille en séance extraordinaire. Pendant plus de quatre heures, les élus ont pu entendre avec une grande attention des spécialistes qui, de par leur profession ou leur engagement associatif, assument un rôle primordial d'observateurs et d'acteurs privilégiés dans la lutte contre la toxicomanie.

La toxicomanie pose un problème de société complexe et préoccupant. Qu'il s'agisse de réfléchir sur les causes ou de choisir les moyens à mettre en oeuvre, ce sont les grandes valeurs de notre vie sociale et politique qui sont interpellées.

La toxicomanie met en cause les fondements mêmes de notre démocratie et de notre morale.

Avec l'emploi, la drogue est actuellement une des questions les plus préoccupantes qu'aient à affronter les sociétés modernes.

Au cours de cette audition, il est clairement apparu qu'aussi bien au niveau national que départemental, la situation, notamment en matière de soins et d'accompagnement du toxicomane, est particulièrement alarmante.

La loi du 31 décembre 1970 relative aux mesures de lutte contre la toxicomanie s'avère de l'avis de tous ne plus être adaptée aux situations que nous connaissons aujourd'hui dans nos villes.

Il est urgent que s'organise dans de brefs délais un véritable débat parlementaire pour en modifier le contenu.

Le budget de lutte et de prévention des toxicomanies au niveau national est de :

- 600 millions de francs
- 800 places de centres de soins (post-cures)
- 140 centres d'accueil.

En comparaison avec d'autres pays européens, l'Italie offre vingt fois plus de moyens, la Suisse, pour 8 millions d'habitants, dispose du même budget que la France.

Un exemple révélateur de cet état de fait, en 1992 sur 25 000 demandes, il n'a été apporté de réponse qu'à 2 500 demandes, soit 10 %. Le délai actuel est de trois mois d'attente.

Nous ne pouvons accepter que le budget consacré aux mesures de lutte sanitaire contre la toxicomanie en France soit l'équivalent d'un hôpital de campagne de 800 lits pour 150 000 à 300 000 toxicomanes recensés.

Le Gouvernement doit prendre des mesures pour remédier à cette situation et apporter rapidement des réponses budgétaires significatives.

Si la situation au niveau national est dramatique, la situation dans le département du Nord est elle aussi préoccupante au vu des moyens mis en oeuvre : 25 places d'appartements thérapeutiques, moins de 20 places en post-cures et 5 centres d'accueil.

Depuis quelques années, à Lille comme ailleurs, le problème devient important, grave. Cette accélération récente du phénomène nous oblige à concevoir une nouvelle étape dans l'action. Beaucoup de choses ont déjà été faites, beaucoup restent à faire.

.../...

La participation financière de la Ville de Lille ne cesse de croître :

1993 : 980 100 F

1994 : 2 313 500 F

1995 : environ 6 000 000 F

L'agglomération lilloise dans son ensemble compterait aujourd'hui 7 000 toxicomanes (nous faisons le nécessaire à la Communauté Urbaine pour mettre en place également un comité de lutte contre la toxicomanie).

Malgré toute l'énergie et les efforts qu'elle déploie, la Ville ne peut agir efficacement que si d'autres, à ses côtés, assument leurs propres responsabilités.

Réunis en Conseil Municipal ce 19 décembre 1994, nous demandons que l'Etat et les différentes collectivités territoriales s'engagent résolument à nos côtés. Seuls le concours et l'engagement financier de tous permettront d'endiguer ce fléau sur notre territoire.

Que ceux qui sont d'accord pour voter ce texte le manifestent en levant la main.

Je vous en prie, M. TURK.

M. TURK - J'aurais simplement voulu, comme le monsieur qui est train de me filmer, disposer du texte avant. S'il en dispose, peut-il nous le prêter un instant. Je trouve que pour la bonne forme il serait correct que nous ayons nous aussi le texte au moment d'en discuter. Cela me paraît assez élémentaire.

Monsieur le Maire - Ce texte est relativement simple. Il contient des idées qui ne sont pas contestables et qui, d'ailleurs, ne mettent pas en cause l'adversité politique. C'est un fait, la France ne fait pas l'effort nécessaire vis-à-vis de la toxicomanie. Dans d'autres pays, on va bien au-delà de ce que nous faisons et je crois qu'il faut à tout prix une mobilisation générale, c'est tout. Il faut rattraper à la fois le temps perdu et accélérer le mouvement. C'est absolument indispensable.

Si vous ne le pensez pas, ne votez pas le texte.

M. RICHIR - Ce texte est là ! Et nous, on ne l'a pas !

Monsieur le Maire - M. RICHIR, si vous ne l'avez pas sur votre table, je le regrette et je veux bien procéder à une relecture.

(Des photocopies de cette motion ayant été effectuées, Monsieur le Maire demande de les distribuer).

Chacun peut maintenant lire le texte. C'est mieux ainsi.

Si ce texte ne frappe pas assez fort - mais je ne pense pas qu'il soit provocant - il n'aboutira pas. Il faut non seulement prendre conscience de ce fléau - et nous en avons conscience depuis longtemps - mais il faut aussi passer aux actes et il est indispensable que les collectivités territoriales et l'Etat nous aident.

Regardez ce qui se passe avec la méthadone, bien que ce ne soit pas la panacée, les mentalités ont quand même évolué depuis quelques mois sur ce substitut.

.../...

S'il y a des erreurs de chiffres, vous me le direz, mais je ne le pense pas.

Vous avez eu la possibilité de le lire ?

M. RICHIR.

M. RICHIR - Je dis que la phrase : "Nous ne pouvons accepter que le budget consacré aux mesures de lutte sanitaire contre la toxicomanie en France soit l'équivalent d'un hôpital de campagne de 800 lits pour 150 000 à 300 000 toxicomanes recensés" est une phrase tout à fait politicienne.

Je rappellerai que la politique actuelle du Gouvernement est deux fois et demie à trois fois supérieure à celle du dernier Gouvernement de gauche qui a exercé. Ou alors, cela veut dire que quand on met 6 000 000 F de la Ville, il faut dire que c'est le tiers de ce qu'on verse au L.O.S.C.

Monsieur le Maire - Vous ne contestez pas les chiffres, mais la phrase...

M. RICHIR - La phrase politicienne.

Monsieur le Maire - S'il n'y a que cela qui vous gêne dans le texte, on peut supprimer cette phrase.

M. ROMAN.

M. ROMAN - Je suis d'accord pour m'en dispenser.

Je ne veux quand même pas manquer de rappeler à M. RICHIR que le 13 octobre 1992 alors que je disais, le Gouvernement de gauche étant au pouvoir, que le Gouvernement ne faisait pas assez, - 500 lits au lieu de 800 aujourd'hui, trois ans plus tard - M. RICHIR faisait une conférence de presse dans laquelle il disait plein de choses tout à fait positives en ne manquant pas de dire : "tout cela, c'est la faute des Socialistes"... !

Je ne peux manquer de le rappeler au moment où on nous appelle à ne pas faire de politique politicienne.

Monsieur le Maire - Je ne veux pas polémiquer, je veux simplement que les chiffres qui ont été avancés soient reconnus comme justes et le chiffre de la phrase contestée l'est. La phrase est peut-être un peu "hard...".

M. DEGREVE - Non...

Monsieur le Maire - Vous ferez ce que vous voudrez M. DEGREVE !

Si j'accepte que cette phrase soit retirée, c'est parce que j'ai le souci suivant : la toxicomanie, nous allons la combattre parce que nous en avons la volonté. Mais nous ne parviendrons à nos objectifs que si l'Etat prend conscience de ce problème et multiplie les moyens, de même que la Région et le Département.

C'est un texte que je compte donc envoyer au Département, à la Région, à l'Etat, en leur demandant d'organiser un suivi avec les collectivités locales.

Je pense que, pour arriver à cet objectif, il est inutile de provoquer, mais il faut tout de même affirmer avec une certaine force. Nous ne pouvons rédiger des textes mièvres alors que les problèmes posés, ceux de la toxicomanie, sont considérables.

.../...

M. DONNAY.

M. DONNAY - Monsieur le Maire, ce problème de toxicomanie est d'une gravité exceptionnelle. D'ailleurs, j'interviens au titre européen parce qu'on l'a dit tout à l'heure, on peut soigner, on peut essayer de faire de la prévention, mais il y a quand même cette affaire de drogue aux Pays-Bas.

M. BERTRAND a eu, il y a quelques jours, un terme qui m'a frappé, en disant qu'on essaie d'étancher l'eau au fond d'une baignoire dont le robinet coule sans arrêt.

Il faudrait essayer de régler ce problème au plan international. Vous êtes allés aux Pays-Bas, nous y sommes allés également il y a quelques jours, le problème est important. Le problème est donc, à mon avis, à traiter au plus haut niveau européen.

Ce que je voulais dire, Monsieur le Maire, c'est que le budget total du Département contre la toxicomanie est cette année de 5 750 000 F. Il a été multiplié par 5 depuis 1992 et cette année, fin 1994, il y a encore 500 000 F de plus. Il sera de 6 250 000 F.

Nous faisons des efforts considérables dans notre Département. Je suis d'accord sur le fait qu'il serait nécessaire de faire plus, mais je vous dis de suite, Monsieur le Maire, que les efforts du Conseil Général ne pourront pas doubler.

Monsieur le Maire - Ce n'est pas moi qui peux décider pour le Conseil Général. Vous accordez 6 000 000 de Francs pour la lutte contre la toxicomanie, la Ville en donne autant mais la population de la Ville n'est que de 200 000 habitants, alors que le Conseil Général représente l'ensemble du département. Mais c'est de votre responsabilité et je ne voudrais pas que l'on commence à polémiquer ici sur les financements des différentes collectivités territoriales.

Ce que nous voulons, c'est faire un effort particulier pour notre ville tout en sachant qu'on ne peut réussir pleinement qu'avec l'appui des autres collectivités et de l'Etat.

Voilà le sens de ce texte.

M. TURK, un mot et ensuite, je demanderai l'approbation du Conseil Municipal.

M. TURK - Pour synthétiser notre position, nous souhaitons que soit enlevé le paragraphe qui était en cause, mais nous confirmons que le dernier paragraphe qui, précisément adresse une demande à l'Etat, ne nous pose aucune difficulté, car nous reconnaissons aussi la nécessité d'en faire plus.

Ce que nous ne voulions pas, c'est qu'il y ait une volonté de faire des comparaisons qui ne soient à l'avantage ni des uns ni des autres.

Monsieur le Maire - Je vais donc mettre le texte aux voix avec cette phrase en moins car je crois qu'il est très important d'avoir une large approbation du Conseil Municipal si nous voulons mener à bien ce combat.

Que ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main :

L'ensemble du Conseil Municipal, à l'exception de M. DEGREVE

Avis contraire : néant

Abstention : M. DEGREVE

On note votre abstention, M. DEGREVE.

.../...

Autre décision qui vous a été annoncée et expliquée par M. ROMAN, celle qui concerne les emplois.

Il est parfaitement clair que notre volonté est d'offrir des activités sous forme d'emplois aidés qui concerneraient les espaces publics, le troisième âge, l'enfance, le soutien aux associations existantes.

M. ROMAN vous a parlé de 500 à 1 000 emplois. Le problème - mais on pourra éventuellement y répondre lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal - est de savoir si nous serons suivis par les autres collectivités territoriales et l'Etat.

Ensuite, il est parfaitement clair que nous avons le souci de faire en sorte que ces emplois ne durent pas trois, six, un an, voire deux ans. Ce que nous voulons, c'est négocier de véritables emplois.

Nous pensons avoir le concours de nombreux industriels qui s'engageront à ouvrir des emplois. Je ne veux pas être complètement affirmatif. S'ils apportent cette aide qui nous semble promise, on le vérifiera dans les prochaines semaines.

Dans ce cas, c'est plus de 500 emplois qui seraient ouverts. Dans le cas contraire, on serait obligé de se limiter à 500, chacun peut le comprendre.

Vous avez l'ensemble des éléments. Je remercie tous ceux qui ont réalisé ce gros travail, en quelques semaines, auquel ont participé le Secrétaire Général, les services de la Ville et de nombreux Adjointes.

Que ceux qui sont d'accord avec cette proposition du comité de suivi le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal.

M. DEGREVE, vous ne vous abstenes pas, c'est très bien.

M. FLORENCE - Monsieur le Maire, il y a abstention du Groupe Communiste en ce qui concerne les emplois de qualité de services. Abstention pour cette partie.

Monsieur le Maire - Sur quoi vous abstenes-vous ? Sur la proposition que je viens de faire ?

M. FLORENCE - Est-ce que cela concerne toute la délibération ?

Monsieur le Maire - Oui. Vous vous abstenes, M. FLORENCE ? Bien !

M. BARBAROSSA - Il s'est suffisamment expliqué.... !

M. FLORENCE - On ne sait pas sur quoi on vote...

Monsieur le Maire - La proposition est adoptée à une écrasante majorité. Nous prenons acte de l'abstention du Groupe Communiste à l'exception de M. VIRON.

M. ROMAN, vous avez les Finances maintenant.

Chemise n° 25

FINANCES

Rapporteur : Monsieur ROMAN,
Adjoint au Maire

94/702 - Dotations complémentaires et nouvelles - Exercice 1994 - Décision modificative n° 4.

.../...

94/703 - Pouponnière - Dotations nouvelles - Exercice 1994 - Décision modificative n° 2.

94/704 - Budget Primitif 1995 - Programme d'équipement - Loi du 5 janvier 1988 article 15 - Autorisation d'ouvertures de crédits.

94/705 - Associations - Avances sur subventions 1995.

Adopté à la majorité, le Groupe Ecologiste et Alternatif votant contre à l'exception de M. ROUGERIE.

94/706 - Association Familiale de Lille A.F.L. - Organisation d'une manifestation dans le cadre de l'Année Internationale de la Famille à Lille le 24 septembre 1994 - Subvention exceptionnelle.

94/707 - Centre des Jeunes Dirigeants de l'Economie Sociale (C.J.D.E.S.) - Organisation d'un congrès européen à Lille les 2 et 3 décembre 1994 - Subvention exceptionnelle.

94/708 - Centre Emile HAUMANT - Organisation d'un Colloque International à Lille les 8 et 9 décembre 1994 - Subvention exceptionnelle.

94/709 - Association des Journalistes Européens (A.J.E.) - Organisation d'un congrès à Lille du 16 au 18 février 1995 - Subvention exceptionnelle.

94/710 - Union des Syndicats de Lille et environs de la C.F.T.C. - Subvention complémentaire.

94/711 - ALEFPA - Renégociation d'un emprunt contracté en 1979 et garanti par la Ville de Lille.

94/712 - Association du Centre Hospitalier Féron-Vrau - Réaménagement d'un prêt garanti par la Ville de Lille en 1984.

94/713 - Association du Centre Hospitalier Féron-Vrau. Réaménagement d'un prêt garanti par la Ville de Lille en 1984.

94/714 - SCI I.E.S.E.G. Développement - Réaménagement d'un prêt garanti par la Ville de Lille en 1989.

94/715 - SCI I.E.S.E..G. Développement - Réaménagement d'un prêt garanti par la Ville de Lille en 1989.

94/716 - CHR de Lille - Renégociation de la dette - Garanties financières de la Ville - Modifications - Information.

94/717 - Emprunts obligataires - Modification des conditions d'émission.

94/718 - Equipement "Lille Grand Palais" - Rachat par la Ville des volumes constructibles.

94/719 - Divers produits communaux - Admissions en non valeur.

94/720 - Eglise Sainte Marie-Madeleine, rue du Pont Neuf à Lille - Sinistre vandalisme du 18 mai 1993 - Indemnité d'assurances.

94/721 - Crèche Moulins - Place Déliot à Lille - Sinistre vol du 10 juin 1993 - Indemnité d'assurances.

94/722 - Budgets primitif et supplémentaire - Transferts de crédits - Exercice 1994.

.../...

94/741 - Gestion de la Trésorerie - Proposition de lancement d'un appel d'offres.

94/742 - Maisons de Quartiers - Emprunts - Garantie financière de la Ville.

94/743 - Comité Régional des Flandres de Bridge "Channel Trophy" - Subvention exceptionnelle.

94/744 - Union Fédérale des Consommateurs Région Lille - Subvention de fonctionnement.

INFORMATIQUE

94/745 - Contrat de maintenance avec la Société DYNIX.

ACTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

94/723 - Opération SEMO - Avance de Trésorerie à la SORELI.

94/724 - Forum Polytechnicum - Participation de la Ville.

94/725 - Voyagistes Américains - Participation de la Ville.

94/726 - Taxis touristiques - Participation de la Ville.

94/727 - Course Croisière EDHEC - Participation de la Ville.

94/728 - Restauration des remparts de la Porte de Gand - Montage d'un chantier-école - Subvention à l'Association ITINERAIRES.

94/729 - Animation commerciale du Vieux-Lille - Subvention au Syndicat Central d'Elevage du Cheval de Trait.

POLITIQUE DE LA VILLE

94/730 - Contrat de Ville - Quartier de Lille-Sud - Création d'une Maison de l'Emploi - Financement.

94/731 - Participation à la mise en oeuvre de dix contrats de qualification - Subvention à la FAJQ.

94/732 - Quartier de Moulins - Démolition de la Cour Héléard - Fonds de concours de la Ville à la S.L.E.

94/733 - Maison de la Solidarité - AC ! - Subvention.

94/734 - Quartier du Faubourg de Béthune - Opérations d'amélioration des conditions de logement de la Résidence Concorde menées par l'OPHLM - Subvention de la Ville.

94/735 - Observatoire de la Réalité Locale - Participation de la Ville au fonctionnement durant l'année 1992 - Régularisation.

94/736 - Quartier de Wazemmes - Occupation de la salle de la Solidarité par le Centre Social - Maison de Quartier de Wazemmes - Convention avec l'Association Culturelle de l'Eglise réformée - Avenant.

94/737 - Implantation de la Faculté de Droit à Moulins - Convention de Développement urbain, économique et social du Quartier de Moulins - Convention entre la Ville, la Caisse des Dépôts et Consignations et la Société DUMEZ-EPS.

.../...

94/738 - Contrat de Ville - Programme 1994 - Quartier de Fives - Atelier d'autoréhabilitation - Subvention au CAL-PACT.

94/739 - Contrat de Ville - Année 1995 - Programme de transition.

94/740 - Transfert du "Point de Repère" de l'ABEJ - Participation de la Ville.

94/750 - Contrat de Ville - Contrat d'actions de prévention - Séjour de rupture pour toxicomanes - Subvention à l'Association Itinéraires.

M. ROMAN - Il n'y a rien de particulier sur les dossiers financiers, mais je pense qu'il y avait une question de notre collègue DEGREVE sur un de ces dossiers.

Monsieur le Maire - M. DEGREVE, vous avez la parole.

M. DEGREVE - Sur la délibération 94/723 - Opération SEMO - Avance de trésorerie à la SORELI.

Il s'agissait d'une information pour expliquer la logique du vote du Groupe Communiste, qui était de s'abstenir sur ce dossier, compte tenu de l'ensemble des remarques que nous avons faites depuis les premières décisions de financement et ce que nous avons réclamé comme mesures, en particulier la mise en place d'une table ronde.

Il s'avère qu'au stade où nous en sommes, on indique dans la délibération "que la Société SEMO est confrontée à des difficultés d'ordre économique", il faut savoir lire qu'il s'agit en fait d'une situation de dépôt de bilan dans le cadre d'un redressement judiciaire.

Nous pensons que cette aggravation de la situation confirme la nécessité que nous avons mise en exergue de tenir une table ronde avec l'ensemble des acteurs, y compris ceux de la collectivité concernée puisqu'elle a cofinancé un certain nombre d'aides à l'entreprise, afin d'avoir une transparence sur l'utilisation passée, sur la situation actuelle et la nécessaire énergie commune à mettre en oeuvre pour faire en sorte que la situation qui est aggravée n'amène pas la disparition de cette Société.

C'était le premier point.

Il faut aussi le lier au fait que cette entreprise travaille beaucoup avec des grands groupes français - je ne vais pas tous les citer, chacun les connaît - dont un qui ne fait que renforcer l'inquiétude que nous avons sur la situation économique, en particulier dans le domaine de l'industrie au niveau de l'agglomération lilloise et de notre commune.

Je veux parler de la situation d'ARBEL qui en dehors de l'action de ses travailleurs pour essayer de maintenir le site lillois, voit se confirmer la disparition de celui-ci alors qu'à l'inverse les derniers événements, en particulier les grands accidents autoroutiers dans lesquels des camions ont été impliqués, montrent la nécessaire décision nationale à prendre pour réorienter les transports vers le rail.

Il y a nécessité de réactiver les commandes autour des productions de ce type, donc en particulier ARBEL qui a un savoir-faire et qui a démontré pendant toute son existence sa qualité et sa créativité pour des réponses nouvelles et pour améliorer le transport par rail.

Il nous semblait nécessaire d'évoquer ces deux éléments au cours de ce Conseil pour alerter nos collègues et noter la nécessité d'une mobilisation commune pour les deux cas de figure, que ce soit au niveau de la SEMO ou d'ARBEL, la pertinence de notre proposition de table ronde étant encore renforcée aujourd'hui.

.../...

Monsieur le Maire - M. ROMAN va vous répondre.

M. ROMAN - Deux mots pour dire que lorsque la proposition de table ronde avait été faite, j'avais rencontré l'ensemble des représentants des organisations syndicales de cette entreprise et nous avons pu faire un point sur les accords qui liaient l'entreprise, la Ville et les relations avec les organisations syndicales.

Il est vrai que, depuis, nous avons eu un certain nombre d'éléments d'ailleurs un peu contradictoires sur la situation de cette entreprise.

La décision que nous vous proposons aujourd'hui n'est pas une décision de subvention mais d'avance à la SORELI dans le cadre du montage de l'opération et je m'engage à ce que, lors de la prochaine réunion de la Commission des affaires économiques, nous puissions avoir un rapport complet sur la situation de l'entreprise pour que nous puissions y voir clair.

C'est assez contradictoire parce que cette entreprise aura en 1994 un chiffre d'affaires supérieur à celui de 1993, plus de salariés qu'en 1993, un certain nombre des salariés licenciés en 1993 ont été réembauchés en 1994, et malgré cela, elle est en situation de dépôt de bilan. Nous avons donc réellement besoin d'y voir clair, avec une poursuite d'activité, cela s'entend.

Monsieur le Maire - Merci.

Quels sont ceux qui adoptent les rapports de M. ROMAN ?

L'ensemble du Conseil sauf la délibération n° 94/723 pour laquelle le Groupe Communiste s'abstient à l'exception de M. VIRON.

(Le Groupe Ecologiste et Alternatif à l'exception de Monsieur ROUGERIE fait savoir qu'il vote contre la subvention de 10 millions de francs accordée au LOSC - Délibération n° 94/705).

Monsieur le Maire - M. VAILLANT, voulez-vous aborder le problème de l'emploi puisque vous avez la charge du personnel.

Chemise n° 3

RELATIONS INTERNATIONALES
JUMELAGES

Rapporteur : Monsieur VAILLANT,
Premier Adjoint au Maire

94/581 - Campagne contre les Maladies Respiratoires - Demande de subvention par le Comité Départemental contre les Maladies Respiratoires.

PERSONNEL

94/582 - Régime indemnitaire des Elus Municipaux.

94/583 - Revalorisation des tarifs du Restaurant Municipal.

94/584 - Régime indemnitaire des agents affectés au traitement de l'information.

94/585 - Personnel de la Ville de Lille - Emplois consolidés.

Adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés (voir discussion page 49).

.../...

94/586 - Précisions sur les conditions de recrutement des contractuels de catégorie A.

94/587 - Personnel de la Ville de Lille - Contrat d'objectifs relatif à la politique d'insertion des personnes handicapées dans le domaine de l'emploi - Année civile 1994.

Sur mes dossiers, je n'avais pas à intervenir, mais compte tenu de la manifestation de tout à l'heure, j'ai un certain nombre de précisions à apporter.

- 1) Sous l'angle financier.
 - 2) Sur les problèmes de la formation.
 - 3) Sur les effectifs.
- Information sur le coût du personnel.

Il était de 450 millions de francs - un peu plus - en 1993.

En 1994, il s'est élevé à 470 millions de francs, soit sensiblement + 20 millions de francs. Un accroissement en dépenses de 4,38 % sur un budget de fonctionnement de 1,100 milliard.

A quoi cette augmentation est-elle due ? Tout simplement :

- le point indiciaire de la fonction publique pour 5,5 millions de francs
- changements d'échelon - les personnels progressent dans leur carrière - pour 2,5 millions de francs ;
- les applications des accords DURAFOR et les reclassements dans les nouveaux cadres d'emploi pour le reste.

Sur cette dernière partie, au cours de cet exercice, 1 341 agents en ont bénéficié.

Un apport complémentaire concernant le restaurant municipal. Nous apportons 55 % du coût d'un repas. Il a été pourvu à 130 000 repas, ce qui fait un supplément à la Ville de 2,1 millions de francs.

Nous avons procédé à des travaux de modernisation pour une mise en conformité pour 1 750 000 francs : 1 million de francs de travaux et 750 000 francs de nouveaux matériels.

Il existe un Comité des Oeuvres Sociales pour le personnel de la Ville. Nous versons 6 millions de francs par an, et dans ce montant, il n'est pas tenu compte du coût des personnels mis à la disposition du C.O.S.

Voilà dans les grandes lignes, ce qui est entrepris par la Ville dans le domaine financier pour son personnel. C'est donc un pourcentage que je qualifierai de raisonnable, correct, et néanmoins important.

Dans le domaine de la formation, depuis maintenant deux mandats, nous procédons à 100 000 heures de formation. Pourquoi 100 000 ? Nous avons supposé qu'un agent, en moyenne, par an, partait une semaine en stage. Un peu plus de 3 000 agents, 35 heures par semaine, cela fait bien 100 000 heures.

Nous respectons ces dispositions depuis deux mandats. Nous devons verser 1 % pour la formation, et pour faire face à ces dispositions, nous y ajoutons 1 million de francs. Sans compter, là encore, le coût du personnel du service Formation.

Dans ce domaine, je crois que nous pouvons être un exemple, et je signale aussi que, tout récemment, nous avons mis ce guide de la formation à la disposition de l'ensemble du personnel.

.../...

J'en arrive aux effectifs.

Tout d'abord, je me permets de rappeler que la Ville de Lille est l'une des premières collectivités où les personnels font 35 heures par semaine. Peu de collectivités le font.

Lorsque nous avons appliqué cette mesure, il y a environ 10 ans, 250 postes ont été créés. Bien entendu, nous ne pouvons pas le faire chaque année, mais nous souhaiterions - tout au moins pour ce qui me concerne - que l'ensemble des collectivités territoriales puissent appliquer cet horaire de 35 heures. —

Où en sommes-nous ?

Tout d'abord, comme nous l'avons signalé aux responsables du syndicat qui nous interpellaient, ce tableau des effectifs est un document prévisionnel destiné à être annexé au budget, et constitue une autorisation maximale de dépenses en matière de personnel. En aucun cas, il ne détermine un effectif obligatoire. Cet effectif théorique, pour présenter un budget, n'a pas été atteint.

Aujourd'hui, il y a 3 207 agents rémunérés. Je crois pouvoir dire que nous sommes une des plus importantes entreprises dans la Ville de Lille.

D'autre part, je voudrais préciser qu'à côté de ces 3 207 agents rémunérés par la Ville de Lille, nous avons fait face à un certain nombre de dispositions :

- 100 postes en entreprises intermédiaires,
- 10 "Service National" Ville - nous apportons notre contribution dans ce domaine -
- 75 contrats d'apprentissage,
- 29 emplois consolidés,
- 200 Contrats Emploi-Solidarité.

J'ai bien pris la précaution de citer ces chiffres à part de notre effectif qui s'élève à 3 207. Ce sont deux choses différentes.

J'ajouterai en dernier ressort qu'en plus de ces 3 207 agents, aujourd'hui, 12 postes sont en cours de recrutement, 36 intégrations dans le cadre statutaire sont programmées pour le début de l'année 1995.

Excusez cette énumération de chiffres, mais je pense que la Ville de Lille remplit son contrat en ce qui concerne le domaine de l'emploi. C'est probablement toujours insuffisant, mais si toutes les Collectivités Territoriales allaient dans le même sens que nous, peut-être y aurait-il un effectif plus important. Mais je ne pense pas qu'il faut laisser croire que les possibilités financières de la Ville permettent d'aller plus loin.

Je peux aussi ajouter - je l'ai déjà dit en Comité Technique Paritaire - que, dans les propositions budgétaires pour l'exercice 1995 (ce n'est pas arrêté) nous étions cette année à une masse salariale qui s'élevait à 470 millions de francs et nous pensons nous rapprocher de 500 millions de francs, soit un accroissement de l'ordre de + 4 %.

.../...

Voilà ce que je tenais à préciser, Monsieur le Maire, mes chers collègues, sur ce point particulier. Je pense, vu le contexte actuel, que la Ville de Lille remplit sa tâche dans ce domaine très difficile, nous y apportons notre contribution.

Monsieur le Maire - Merci. Je crois que le Premier Adjoint a eu raison de rappeler les efforts que nous faisons vis-à-vis de notre personnel, notamment pour les 35 heures.

Je crois que dans la conjoncture actuelle, nous avons fait le nécessaire et pour l'emploi et pour la formation.

Nous demander de recruter encore alors que chacun sait les efforts que nous voulons faire en faveur des jeunes qui sont dans la plus grande difficulté, c'est impossible. Il y a une limite à tout.

Merci, M. VAILLANT, de nous donner toutes ces informations. Je ne pense pas qu'il y ait lieu de voter.

M. VAILLANT - Il n'y avait pas de délibération.

Monsieur le Maire - Les délibérations de M. VAILLANT ne présentent aucune difficulté.

Etes-vous d'accord pour les voter ? Je vous remercie.

Les représentants du personnel municipal qui participaient à ce débat souhaitent être reçus par une délégation.

M. FLORENCE.

M. FLORENCE - Simplement une indication de vote, parce que contrairement à ce que vous venez d'annoncer, le Groupe Communiste s'abstient sur la délibération 584 qui vise le régime indemnitaire d'une certaine catégorie de personnels. Je n'explique pas nos raisons, c'est la position constante que nous tenons.

En ce qui concerne la 585, les emplois consolidés à la Ville, j'ai expliqué tout à l'heure pourquoi nous nous abstenions également sur ce sujet.

Enfin, il y a la délibération 587, l'embauche de personnes handicapées. Bien sûr, nous votons pour cette délibération et pour la convention à signer avec l'Association "Compétences", mais je voudrais poser deux questions.

La première : Quelles sont nos obligations légales en matière d'embauches statutaires de handicapés ?

La seconde : Nos obligations légales sont-elles totalement satisfaites ?

Je ne demande pas de réponse immédiate parce que, moi, je ne mets jamais personne en difficulté en cours de débat, mais je pense qu'il serait bien que le Conseil Municipal soit renseigné sur ces points à une prochaine occasion.

Monsieur le Maire - M. COLIN.

M. COLIN - Je ne voudrais pas laisser penser qu'il y ait une quelconque difficulté. La difficulté, c'est simplement le temps.

.../...

En deux mots, la loi de 1987 oblige les collectivités locales comme les entreprises en France à avoir 6 % du personnel en équivalent temps plein, à calculer selon le type de handicap ou l'effort de l'entreprise pour aider le travail protégé.

Les collectivités locales comme les entreprises sont assujetties à la loi.

La différence - c'est un peu le paradoxe de la situation française - c'est que l'Etat et les collectivités locales appliquent la loi mais n'ont pas de sanctions. Seules les entreprises à l'heure actuelle paient une pénalité auprès d'une Association qui s'appelle l'AJEFIPH au niveau national et nous travaillons avec cet argent pour faire en sorte que les entreprises embauchent des personnes handicapées.

La situation à Lille est qu'un effort important est fait, non pour l'instant au niveau de la Ville - employeur mais dans la Ville. La Ville joue un rôle très important puisque nous sommes une des seules en France à gérer avec le C.C.A.S. un C.A.T. qui emploie 50 personnes handicapées, qui a été dynamisé dans les dernières années.

Nous avons créé un atelier protégé d'une quinzaine d'emplois avec les 3 Suisses, une coopérative qui s'appelle "Flandre Atelier", qui est à la Halle aux Sucres dans un local qui a été mis à disposition par la Ville.

Nous faisons un effort particulier avec tous les partenaires. Nous avons créé un dispositif qui s'appelle "Compétences" et qui obtient des résultats.

J'avais justement l'intention de vous évoquer les résultats pour 1994 sur la Ville de Lille j'entends, puisque les dispositifs fonctionnent au niveau de l'ensemble de la communauté urbaine.

225 personnes handicapées ont été accueillies dans ce dispositif ici à Lille.

155 personnes sont en parcours d'insertion

et 30 personnes handicapées sur l'année 1994 dans la Ville de Lille ont trouvé un emploi grâce à ce dispositif.

Il faut savoir que les personnes handicapées restent deux fois plus longtemps que les personnes valides au chômage. Je crois donc que nous faisons un effort qui, si on comptabilisait l'application de la loi dans la ville de Lille, montrerait que nous sommes très nettement au niveau moyen, sans doute même au-delà.

Et désormais, grâce à cette convention que vous allez accepter aujourd'hui, nous allons pouvoir faire un effort complémentaire au sein même de la ville-employeur, puisque nous travaillons avec les villes de Dunkerque, de Roubaix, avec la Communauté Urbaine depuis quelques mois, de façon à faire en sorte que la Ville donne l'exemple, qu'on puisse s'adresser aux autres entreprises en montrant ce qui est fait par la Ville-entreprise, comme le dit Raymond VAILLANT.

Monsieur le Maire - Merci M. COLIN.

Vous voyez, M. FLORENCE, que vous avez des collègues très compétents qui peuvent vous apporter la réponse au problème que vous posiez.

Je voudrais faire une pause avant d'examiner le dossier 9 pour vous dire que notre collègue Malik IFRI m'a demandé de faire part au Conseil Municipal de son intention de siéger désormais parmi les non-inscrits. Il souhaite en effet se présenter lors de la campagne électorale sur une autre liste. Dont acte.

.../...

M. KANNER, vous avez été saisi de plusieurs demandes sur le Planning Familial. Je vous donne la parole sur ce sujet.

M. KANNER - Monsieur le Maire, effectivement à l'occasion de mes dossiers, une délibération visant à subventionner à nouveau le Planning Familial va être présentée au vote du Conseil.

Je tiens à rappeler aux membres du Conseil Municipal que le Planning Familial est aujourd'hui en dépôt de bilan et que, si rien n'évolue dans ce dossier particulièrement sensible, le 3 février prochain les activités de cette association départementale bien connue devront cesser.

A titre personnel, je voudrais vous faire part, Monsieur le Maire, de mon sentiment sur cette situation avec quelques réflexions préalables.

Parce qu'une société démocratique doit laisser aux femmes la maîtrise de leur fécondité, parce que la naissance d'un enfant ne doit pas constituer seulement un intérêt économique opportuniste, parce que choisir une maternité quand on est prête à l'assumer, c'est fondamental pour l'avenir social et éducatif d'un être humain, parce que mieux connaître son corps grâce à un travail de prévention sociale et sanitaire c'est rendre les femmes responsables d'elles-mêmes dans la conduite de leur futur rôle de mère, Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour toutes ces raisons, depuis vingt ans, le Planning Familial assure un rôle éducatif principalement auprès de jeunes filles qui, à l'aide du travail de l'association, ont acquis une maturité de femmes.

Aujourd'hui, le Planning Familial doit poursuivre ses activités indispensables aux jeunes et aux adultes. Il faut garantir et préserver l'avenir de nos enfants et permettre aux futurs parents d'offrir le meilleur environnement affectif et éducatif.

Ainsi, le rôle d'information, de conseil et de soutien par le planning ne doit pas être remis en cause, ni même interrompu.

L'expérience acquise par les professionnels de cette association a permis et permettra encore de proposer des réponses personnalisées à celles et ceux qui le souhaitent et qui en ont besoin dans un cadre qui respecte la liberté de chacun.

En effet, ce travail ne peut être assuré par aucun autre organisme qui garantirait la même efficacité avec les mêmes droits.

C'est pourquoi en conclusion Monsieur le Maire et chers collègues, sur ce dossier sensible, il me semble nécessaire de demander aujourd'hui au Conseil Général du Nord d'engager les négociations qui lèveront les obstacles techniques et financiers et garantiront la survie de cette association irremplaçable dans le tissu social de notre ville et de notre département.

Monsieur le Maire - Merci.

M. DONNAY.

M. DONNAY - La situation a déjà été évoquée longuement par le Vice-Président du Conseil Général chargé des actions sociales.

Cependant, depuis plusieurs mois, on veut faire croire à l'opinion publique qu'il existe de la part du Conseil Général une volonté politique délibérée de mettre fin aux activités du Planning Familial.

Ce soir, Monsieur le Maire, sous l'autorité de votre Présidence, j'espère pouvoir calmement démontrer que cette campagne publique est fondée sur le mensonge.

.../...

Il est important de faire ici la genèse de ce dossier afin d'éclairer ceux qui cherchent encore la vérité.

Permettez-moi tout d'abord de rappeler que la planification familiale est une obligation légale des Départements inscrite dans les textes de décentralisation.

En 1993, le Conseil Général a inscrit plus de 11 millions de francs dans son budget afin de financer les activités des 10 centres hospitaliers et 10 centres associatifs ou communaux ou 31 centres départementaux de P.M.I. qui exercent des missions de planification.

Remarquons tout de suite que, contrairement à certaines déclarations selon lesquelles en 1993 le Conseil Général voulait réduire de 70 % ses financements, le montant du budget 1994 consacré à la planification est égal à celui de l'année précédente.

Je résume.

Premièrement, dire que les budgets alloués à la planification ont diminué est un mensonge, ils sont inchangés.

Deuxièmement, dire que le Conseil Général est hostile à la planification familiale pour des raisons idéologiques est un mensonge. Il finance le fonctionnement de 50 centres de planification sur l'ensemble du territoire départemental.

Dans ces conditions comment expliquer les accusations proférées à l'encontre du Conseil Général ? Je ne vois qu'une interprétation, la mauvaise foi. L'affaire du Planning Familial est née de la découverte d'une gestion frauduleuse, aujourd'hui doublée d'une escroquerie morale qui cherche à faire oublier les mensonges du passé.

Il est vrai que le Planning Familial a toujours constitué un cas à part. Ses responsables et salariés sont les militants d'une cause. Contrairement à ce qu'on prétend, le Conseil Général n'a jamais contesté cette cause, ni dans ses principes ni dans ses ambitions.

En revanche, ce sont les conditions du fonctionnement administratif, budgétaire et sanitaire de l'association départementale du Planning Familial et de son centre lillois qui ont fait l'objet de très fortes critiques.

Ces critiques ne datent pas d'hier, elles remontent à 1989, date à laquelle le Conseil Général était dirigé par une majorité politique différente de celle d'aujourd'hui.

En effet, dès 1989, l'assemblée départementale dénonçait un manque de transparence dans le fonctionnement du Planning. Parce qu'il n'admettait pas la façon dont l'association concevait l'utilisation des subventions du Département, le Conseil Général a décidé en 1991 de fixer forfaitairement sa participation au fonctionnement de l'association à un peu plus de 1,4 millions de francs.

Je note en passant que la subvention attribuée cette année par le Conseil Général est du même montant que celui fixé par mon prédécesseur à la présidence du Conseil Général.

On en conclura donc qu'il n'y a aucune volonté de nuire au fonctionnement de l'association, mais en octobre 1993, l'administration départementale a effectué un contrôle administratif et sanitaire approfondi au siège lillois de l'association et au centre de planification de Lille.

.../...

Il est du devoir de chaque collectivité locale de contrôler la bonne utilisation de l'argent public ainsi que les conditions dans lesquelles s'exerce une mission de service public délégué.

M. FLORENCE a évoqué le contrôle de l'argent public. Nous sommes exactement dans ce cadre !

Ce contrôle s'est effectué de manière transparente à partir de pièces comptables, administratives et sanitaires que l'association était dans l'obligation légale de tenir à jour et de fournir au contrôleur.

Il a permis d'établir l'existence de multiples dysfonctionnements dans le domaine sanitaire. Il a aussi démontré que les responsables du Planning étaient animés par une volonté évidente de tromper le Conseil Général sur la réalité de leurs activités et l'état de leurs ressources financières, et je pèse mes mots ! C'est ainsi que les comptes fournis par l'association pour justifier ses demandes de remboursement étaient truqués et différents de ceux qu'elle soumettait à son commissaire aux comptes.

Par ailleurs, le Planning Familial se faisait rembourser deux fois les mêmes consultations, puisqu'il présentait une facture à la fois au Département et à l'Etat.

Enfin, le Planning Familial n'hésitait pas à faire subventionner par ses financeurs publics des actes inexistantes ou illégaux concernant la partie sanitaire du contrôle. Elle a fait clairement apparaître que la distribution de moyens contraceptifs s'effectuait dans un cadre médical, sujet à caution.

Enfin, le contrôle a clairement démontré que l'organisation de l'association ne respectait pas les dispositions de la loi 1901 sur les associations. En effet, plus de 40 % des administrateurs étaient des salariés de l'association. Bref, les dirigeants salariés du Planning fixaient eux-mêmes le montant de leur salaire.

J'en resterai là aujourd'hui en ce qui concerne la longue liste des dysfonctionnements constatés.

Ce qu'il est important de savoir c'est que les dirigeants du Planning ont aujourd'hui mis en place un plan de restructuration de leur association. Cette démarche constitue une reconnaissance implicite des dysfonctionnements qui ont caractérisé la gestion de l'association dans les années précédentes.

Aucune des conclusions du rapport départemental relatif à l'organisation administrative et à la gestion financière du Planning n'a été contestée par les responsables de cette association.

Ne pouvant contester la véracité des dysfonctionnements dénoncés par le Conseil Général, les responsables du Planning essaient par le mensonge de faire croire qu'ils sont victimes d'une machination politique.

Ce rappel des constats effectué à la suite du contrôle aurait très logiquement pu trouver une conclusion beaucoup plus brutale. Ayant été trompé par les dirigeants du Planning pendant plusieurs années, le Conseil Général aurait pu mettre fin à toute relation avec cette association. Ceci aurait été d'autant plus logique si le Conseil Général était animé par une quelconque volonté, et je le souligne, politique ou idéologique contraire à celle proférée par les responsables du Planning.

Or, en dépit de la gravité des faits reprochés à l'association, le Conseil Général a souhaité rétablir la situation sur des bases normales et permettre la poursuite, j'insiste sur ce point, des activités du planning.

.../...

Il a donc maintenu le niveau de ses précédentes subventions et continue à financer actuellement les activités qui sont légalement à sa charge.

Ce que ne peut pas faire le Conseil Général, c'est tirer un trait sur le passé et utiliser l'argent des contribuables pour céder à un chantage. Le Planning demande au Conseil Général le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de plus de 1 million de francs pour réparer les erreurs de sa gestion passée et éviter la liquidation.

Dans la mesure où l'administrateur judiciaire dégagera des solutions satisfaisantes, le Conseil Général continuera - j'insiste là-dessus - à accompagner le Planning dans l'exercice de ses activités.

J'ajoute que, soucieux de ne pas entraver la mission de l'administrateur, le Conseil Général n'exige que le remboursement de la moitié du trop-perçu, étalé sur trois ans à partir de 1995.

En conclusion, je souhaite que ce problème soit traité dans la clarté et le bon sens. Je mets en garde ceux qui croient pouvoir exploiter politiquement une affaire qui n'est rien d'autre que la conséquence pour une association d'une mauvaise utilisation des fonds publics dont elle a été bénéficiaire.

Je suis certain que si elle avait été mieux informée des méthodes de gestion du Planning Familial, l'opinion publique condamnerait avec vigueur des pratiques caractérisées par la mauvaise foi et l'absence de rigueur.

Alors que sont aujourd'hui clairement établis les mensonges proférés dans le passé par les responsables du Planning Familial, j'estimerai pour ma part moralement complices tous ceux qui, ce soir, apporteront leur soutien.

Je dois ajouter en plus que, demain, M. BAUDRY va avoir une rencontre tout à fait déterminante avec les dirigeants du Planning Familial et que je m'étonne que M. KANNER, qui est un spécialiste de la santé et de l'action sociale, puisse émettre des accusations qu'il sait parfaitement inexacts.

Je terminerai simplement mon propos en disant que j'ai bien dit ce que j'avais à dire et que c'est la position du Conseil Général.

Merci.

Monsieur le Maire - Merci.

M. DEROSIER.

M. DEROSIER - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne vais bien entendu pas faire un débat du Conseil Général ici dans cette enceinte. J'ai l'impression que M. DONNAY s'est trompé de lieu. Je ne regrette pas d'être venu car c'est la première fois que je l'entends s'exprimer aussi clairement et donner aussi nettement son sentiment sur le problème du Planning Familial. Jamais, devant l'assemblée départementale, il n'a été ni aussi loquace ni aussi clair.

Je comprends bien entendu que l'interpellation publique dont il a été l'objet samedi après-midi dans les rues de Lille lui ait donné quelque raison ce soir de prendre la mouche. Mais je me demande si ses propos n'ont pas, à certains moments, frisé la diffamation.

Car, à vous entendre, M. DONNAY, à vous écouter M. DONNAY, les animateurs du Planning seraient des gens malhonnêtes, de mauvaise foi, des gens responsables d'une gestion frauduleuse, des gens coupables d'une escroquerie, avez-vous dit.

.../...

M. DONNAY - Oui.

M. DEROSIER - Bref, vous avez quand même bien voulu reconnaître que c'était d'abord des militants. Militants d'une cause dont je ne sais si elle est partagée par tous. Il est sûr qu'une majorité à l'assemblée départementale ne la partage manifestement pas pour avoir décidé, comme vous l'avez fait, de mettre en difficulté cette association.

Je vous ai écouté, M. DONNAY, et je reprends vos propos. "On veut faire croire qu'il existe une volonté du Conseil Général de mettre fin aux activités du Planning" avez-vous dit.

Les faits sont là, M. DONNAY. Vos décisions unilatérales, sans concertation avec les responsables de cet organisme, font qu'aujourd'hui le Planning Familial va se trouver devant d'énormes difficultés et qu'il a déjà déposé son bilan.

Vous l'avez dit vous-même ce n'est que demain, mardi, que le Vice-Président en charge va rencontrer les responsables du Planning. Convenez quand même que ce genre de concertation aurait pu se faire plus tôt.

C'est une question, chacun s'accordera à le reconnaître, qui sous-entend la discrétion, le secret même pour être efficace. Je veux parler bien entendu de la planification et de la contraception.

Je vous demande, mes chers Collègues, de ne pas voir seulement dans ces problèmes de planification et de contraception tout simplement la notion d'interruption volontaire de grossesse mais d'abord l'information des femmes, des couples, des jeunes gens et des jeunes filles qui ont trouvé à ce jour auprès des responsables du Planning l'oreille qu'ils n'avaient pas forcément dans leur propre famille.

Je dis qu'il n'est pas raisonnable, qu'il n'est pas rationnel, de mettre sur le même plan les centres d'information du Planning Familial avec les Centres hospitaliers, comme vous l'avez fait, avec les centres départementaux de Protection Maternelle et Infantile. Cela est tout à fait déraisonnable dans la mesure où on ne se rend pas chez les uns ou chez les autres, ni dans les mêmes conditions, ni pour les mêmes raisons.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que la majorité précédente, vous l'avez dit, avait essayé et a eu avec le Planning Familial une concertation permanente pour justement apporter des réponses.

Alors que le Mouvement Français pour le Planning Familial soit amené à des méthodes de gestion plus rigoureuses, que son développement de ces dernières années, que son action militante ne lui ont peut-être pas permis de mettre en oeuvre, je suis tout à fait d'accord avec cette orientation, et nous l'avons dit au Conseil Général.

Je répète, c'est dans cet esprit que nous avons dans le passé cette concertation nécessaire avec ces militants de la planification.

Quant au double remboursement dont vous parlez à un certain moment, quant au financement d'actes illégaux que vous évoquez, quant à la distribution de moyens contraceptifs sans contrôle médical, je retourne l'argument de la mauvaise foi, M. DONNAY, car les responsables du Mouvement Français pour le Planning Familial se sont expliqués par écrit sur ces accusations dont ils ont été l'objet de votre part.

Il eût été honnête de livrer les réponses qui vous ont été données à chacune de ces accusations infondées.

.../...

Vous pourrez dire ce que vous voulez, il n'empêche que, par votre décision, l'information sur la contraception, sur la planification des naissances, est aujourd'hui menacée de disparaître dans le département du Nord et cela, c'est votre responsabilité.

Monsieur le Maire - Qui intervient dans ce débat ? M. DEGREVE. M. KANNER, vous reprendrez ensuite votre voeu.

M. DEGREVE - Mon propos sera bref. Simplement pour rappeler que nous n'avons pas attendu la manifestation de samedi pour apporter notre solidarité au Planning Familial dans ces moments douloureux et les menaces qui pèsent sur lui.

Pour ajouter que la preuve du pudding est qu'il se mange. La constatation est que tout ce qui est mis en oeuvre vise à ralentir, voire supprimer l'efficacité d'un travail de longue haleine, de constance et d'efficacité sociale qu'ont mené l'ensemble des militants dont on a parlé tout à l'heure.

Essayez d'évoquer à chaque fois qu'on le fait l'absence de choix idéologiques pour ne se retrancher que sur une vision administrative ou de gestion afin de prendre des décisions qui ont comme caractéristiques essentielles des choix idéologiques, ce n'est pas non plus une nouveauté.

Vous m'autoriserez, Monsieur le Président du Conseil Général, mais aujourd'hui Conseiller Municipal de la Ville de Lille, de noter qu'il y a une drôle d'adéquation, de superposition entre ce qui vise à supprimer aussi les secteurs I.V.G. à l'intérieur des milieux hospitaliers, par des formes de pression, soit extérieures, soit de non collaboration intérieure.

Cela se passe en même temps, que ce soit dans le domaine particulier qui est celui des centres hospitaliers ou que ce soit dans celui d'un mouvement associatif qui traite du problème de façon plus globale et en amont comme le Planning Familial, cette simultanéité nous recommande la sagesse de bien constater qu'il s'agit là d'une politique cohérente, aussi bien au niveau départemental que national, et qu'il s'agit bien d'un choix idéologique.

Cela pour dire que nous confirmons notre soutien et notre vote de cette motion.

Monsieur le Maire - M. DONNAY.

M. DONNAY - Simplement un mot. Le choix idéologique, je le réfute complètement puisque je n'ai de leçon à recevoir de personne. J'ai tout à fait ma conscience pour moi. Je suis aussi bien reçu auprès des handicapés et des gens qui demandent notre aide que tous.

Contrairement à ce qu'a dit M. DEROSIER, j'ai déjà rencontré le Planning Familial plusieurs fois, je suis allé à son assemblée générale, M. DEROSIER, à l'ILEP, où j'ai passé un samedi après-midi complet. Je n'ai donc pas peur de me présenter devant lui.

D'autre part, M. BAUDRY a déjà reçu trois fois le Planning Familial. Malheureusement, on met tout cela sur la place publique. C'est la première fois que vous m'entendez parler du Planning Familial, je n'en ai jamais parlé ! J'ai un Vice-Président chargé du social et c'est à lui de s'en occuper.

Je suis intervenu aujourd'hui parce qu'on m'a, dans une collectivité qui n'est pas le Conseil Général, agressé sur ma position, sur la position du Conseil Général sur le Planning Familial.

Comme vous l'avez dit très justement, Monsieur, je n'ai pas à justifier la position d'un Conseil Général dans un Conseil Municipal de Lille, vous le savez très bien.

.../...

En conséquence, j'ai déjà fait de gros efforts pour le Planning Familial. Nous le garderons je vous le dis de suite, je m'y engage. Seulement, il faut qu'il travaille normalement et légalement.

Voilà tout ce que j'ai à dire.

Monsieur le Maire - M. KANNER.

M. KANNER - Monsieur le Maire, M. DONNAY a parlé d'accusation à son égard. Je viens de relire deux fois mon texte, je ne pense pas avoir à aucun moment accusé ni la personne du Président du Conseil Général, ni l'instance elle-même qu'est le Conseil Général.

Mon seul souci, Monsieur le Président du Conseil Général, c'est aujourd'hui de noter que le travail militant, le travail social qui est effectué par le Planning Familial sur Lille et dans le département du Nord est irremplaçable au regard du contexte qui est le nôtre.

Donc, quand je vous entends maintenant dire que vous ferez tout pour garder le Planning, mon objectif est atteint tout simplement et dans la plus parfaite sérénité.

Si des efforts devaient être faits en matière de gestion je ne doute pas que nos amis du Planning le feront.

Mon souci, Monsieur le Président du Conseil Général, c'est que, sur Lille, des centaines, des milliers de femmes en difficulté puissent trouver un lieu d'accueil, un lieu d'écoute, où on les respecte, y compris dans leurs difficultés. C'est tout simplement cela et c'est le spécialiste du social, terme dont vous avez bien voulu me gratifier, qui vous le dit.

Je sais qu'aujourd'hui ces femmes sur Lille, sans le Planning, n'auraient aucune écoute sociale de qualité, non pas parce que les centres de P.M.I ne seraient pas capables de le faire, mais il faut voir comment fonctionnent les centres de P.M.I. du Conseil Général, déjà surchargés dans leurs activités classiques.

Le Planning a une mission spécifique, une mission d'écoute, d'accueil. Il faut la respecter en tant que telle. La rendre plus performante, plus efficace, pourquoi pas, à condition que chacun y mette un peu du sien.

Aujourd'hui, vous dites très officiellement devant le Conseil Municipal de Lille que le Planning Familial ne disparaîtra pas le 3 février. Je pense donc que nous aurons fait oeuvre utile.

Monsieur le Maire - Je voudrais d'abord remercier tous ceux qui ont participé à ce débat qui était très difficile. Il n'appartient pas aux membres d'un Conseil Municipal, d'apprécier voire de discuter ce qui est du ressort du Conseil Général. Sur ce plan vous avez raison. M. DONNAY, c'est la première fois que vous parlez du Planning Familial et vous connaissez parfaitement le sujet tout comme M. DEROSIER mais je voudrais simplement dire ceci :

Je suis Président du C.H.R. de Lille et lorsque Mme VEIL a fait passer sa loi dans un contexte difficile, j'ai rencontré beaucoup de problèmes avec le milieu médical.

Je dois dire que le Planning Familial m'a dans ces moments très difficiles, apporté l'aide de professionnels, de militants d'une cause défendue par beaucoup de femmes en difficulté et que les problèmes ont pu être résolus sans trop de heurt.

.../...

Je n'oublie pas cette période. Le Planning Familial a quand même été l'organisation militante d'une des plus grandes causes qu'est l'émancipation des femmes. Cette association a pu faire des erreurs - personne n'en est exempt - et je comprends très bien qu'elle ait des explications à fournir mais je pense également qu'une association aussi exemplaire, je dirai presque aussi mythique que le Planning Familial, ne peut disparaître du département.

Nous nous sommes peut-être exprimés aujourd'hui les uns et les autres en termes très forts mais si vous étiez décidé en tant que Président du Conseil Général à tout mettre en oeuvre pour que cette association ne disparaisse point, tout le monde en serait satisfait et ce dialogue très franc et loyal que nous avons eu ici aura été utile.

Merci de ce que vous pourrez faire pour sauver cette association.

Nous abordons maintenant le dernier dossier lourd lui aussi, celui du logement.

Je vais demander à M. KANNER, puis à M. CACHEUX de s'exprimer.

M. BARBAROSSA a demandé à intervenir. Je m'exprimerai ensuite sur ce sujet et nous voterons.

Chemise n° 9

ACTION SOCIALE

Rapporteur : Monsieur KANNER,
Adjoint au Maire

94/603 - Accueil d'urgence des sans abri durant les grands froids.

94/604 - Signature de la charte de prévention des expulsions.

94/605 - Signature de la convention relative à la transformation du F.A.I.L. OSLO en fonds local du F.S.L.

94/606 - Subvention exceptionnelle à l'OSLO.

94/607 - Opération "Café Branché" - Subvention du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais - Admission en recette - Autorisation de dépense et de report de crédit.

94/608 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Répartition des crédits.

94/609 - Contrat Enfance : Participations financières à des structures diverses, associatives ou publiques, oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnières municipales.

94/610 - Participations financières destinées aux associations à caractère social dans le cadre de la Campagne Pauvreté-Précarité 1994/1995.

PERSONNES AGEES

94/611 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Agées - Répartition des crédits.

Merci, Monsieur le Maire, de m'accorder cette parole.

.../...

Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre politique d'action sociale liée au logement, mise en oeuvre par la Ville de Lille depuis maintenant bientôt dix ans, s'est considérablement confortée autour de deux axes.

L'accès au logement des plus démunis et le maintien dans le logement.

En matière d'accès au logement des plus démunis, Monsieur le Maire, nous avons accentué notre effort par le soutien financier sur la base de contrats d'objectifs à de multiples associations concourant à nos objectifs sociaux, je pense au PACT, au GRAAL, l'Atelier Populaire d'Urbanisme du Vieux-Lille, etc.

Nous avons renforcé le service d'action sociale liée au logement. Nous avons créé des ateliers logement dans les quartiers et lancé des mesures innovantes pilotées par notre association OSLO. Le développement des procédures de garantie a permis de faciliter l'accès au logement des populations les plus en difficulté.

Cette politique, Monsieur le Maire, est basée sur une notion claire et établie des droits et des devoirs pour le locataire.

Le maintien dans le logement, deuxième axe d'intervention, s'est concrétisé par l'action en terme de fonds d'aide aux impayés de loyers de notre association OSLO, et sa future transformation en fonds local du fonds de solidarité logement qui nous apportera de nouveaux moyens, j'y reviendrai, et un renforcement de la politique de prévention des expulsions par la mise en oeuvre d'une mobilisation partenariale importante.

Deux délibérations sur ces deux axes que je viens d'évoquer sont aujourd'hui dans nos dossiers du Conseil Municipal. Je tiens à remercier ici publiquement Mme BOUBET, Secrétaire Générale Adjointe, et ses collaborateurs, en particulier M. SAMYN, pour l'important travail qui a été réalisé depuis maintenant de nombreuses années sur notre Ville de Lille.

OSLO, vous en êtes fier Monsieur le Maire, et avez raison de l'être, vous l'avez créé en 1987 à l'époque où M. Bernard ROMAN en était son Président. Cette association, créée à l'initiative de la Ville, a été au départ intégralement financée par la collectivité communale à hauteur de près de 7 millions de francs.

La loi BESSON de 1990, qui est une loi importante, a prévu une mise en place de plans départementaux d'actions pour le logement des personnes défavorisées.

Enfin, depuis 1992, nous négocions avec l'Etat et le Département la transformation du dispositif OSLO en fonds local du fonds de solidarité logement.

Deux ans de négociation, Monsieur le Maire, mes chers Collègues, certains diront que cela est lourd pour arriver au résultat qui sera concrétisé le 23 décembre prochain par votre signature.

Deux ans de négociations, mais cela les méritait puisque nous avons obtenu de par cette négociation étroite avec l'Etat et avec le Département, notre reconnaissance en terme de travail depuis 1987 et surtout celle de notre expérience sociale.

Cette reconnaissance nous permet des résultats très concrets au profit de nos concitoyens.

.../...

Tout d'abord, dans le cadre de la transformation d'OSLO en fonds de solidarité logement, nous bénéficions, Monsieur le Maire, mes chers Collègues, d'un réabondement financier unilatéral du Département et de l'Etat sans que la Ville ait besoin de réabonder le dispositif. C'est la reconnaissance des fonds intégralement versés au départ par la Ville à l'association.

Nous avons fait reconnaître l'accompagnement social que nous considérons comme indispensable pour les familles en grande difficulté et deux postes seront ainsi financés à titre dérogatoire pour un an. J'espère que la mesure sera renouvelée.

Nous avons aussi obtenu, Monsieur le Maire, la rémunération de nos dossiers d'instruction et la présidence, à titre tout à fait exceptionnel de la future Commission du F.S.L., sera assurée par la Ville de Lille ce qui est une première dans le département.

Enfin, la préservation du fonctionnement du secrétariat sera assurée par OSLO en tant que tel, là aussi une reconnaissance non négligeable pour les efforts déjà engagés. Efforts qui malheureusement n'empêchent pas toujours les procédures d'expulsion d'exister.

J'en arrive à la deuxième délibération, Monsieur le Maire, à savoir celle qui propose au Conseil Municipal de vous autoriser à signer une charte de prévention des expulsions sur le territoire de la Ville de Lille.

En mai 1993, vous aviez décidé la création d'une commission de réflexion sur les expulsions dans le cadre du Conseil d'administration d'OSLO.

Cette instance qui s'est réunie à plusieurs reprises a regroupé les membres du Conseil d'Administration d'OSLO mais aussi et surtout les différentes institutions, CAF, PACT, les bailleurs sociaux, le Service Social Départemental et les différents partis politiques membres de cette instance délibérante.

Nous avons réussi au travers de ces séances de travail à bâtir un projet innovant pour la Ville de Lille.

Ce projet est en fait un dispositif renforcé de prévention des expulsions dans le parc social mais aussi et surtout dans le parc privé qui vise à faire recevoir par l'OSLO toute personne en dette de loyer faisant l'objet de poursuites.

Il s'agit donc dans le parc social d'instaurer plus que jamais une instruction avant le passage en contentieux, et dans le parc privé, par le biais des avis de délaisser transmis par la Préfecture deux mois avant l'expulsion, d'instaurer le même type de service en terme de prévention.

La formalisation des engagements de chacun, au travers de cette charte de prévention des expulsions, est officiellement pour nous, Monsieur le Maire, mes chers Collègues, le moyen de reconnaître le travail de la Ville de Lille en la matière.

En effet, non seulement ce sont les bailleurs sociaux qui s'engagent à optimiser la mission sociale qui leur est dévolue, mais surtout dans le cadre du parc privé les notaires, les huissiers, l'UNPI acceptent de signer aussi aujourd'hui cette charte de prévention des expulsions.

Enfin, un renforcement de la collaboration avec les services sociaux du Département a été instauré dans ce cadre de ce document.

Cette charte est l'aboutissement d'une première réflexion - et j'insiste sur la notion de première réflexion - . Nous évaluerons son efficacité pour la modifier éventuellement et l'enrichir si nécessaire.

.../...

Son grand intérêt et son grand mérite c'est de mettre autour de la même table tous les partenaires concernés par la question des expulsions, sans que la Ville y soit obligée même si elle en a pris l'initiative.

Je terminerai, Monsieur le Maire, en rappelant que nous allons signer, je l'espère, cette charte dans un contexte particulièrement délicat et difficile sur le plan social.

Je n'oublie pas qu'il y a quelques jours a été votée la loi de finances qui occasionnera vis-à-vis de nos concitoyens les plus défavorisés des difficultés supplémentaires en matière sociale.

En effet, cette loi de finances instaure de fait une économie de 320 millions de francs sur les crédits d'action sociale liée au logement, notamment par la baisse de l'A.P.L. qui ne sera plus versée au premier mois d'entrée dans le logement et surtout aussi par une réduction du délai de rappel de l'A.P.L. qui était auparavant de 2 ans et qui dorénavant ne sera plus que de 2 mois.

Ceci est un élément nouveau dans notre négociation. Espérons simplement que ces conséquences financières, qui sont bien sûr liées à un autre niveau décisionnel, ne marqueront pas, dans un cadre négatif, tout l'effort social que nous menons à travers notamment la charte de prévention des expulsions sur le territoire de la Ville de Lille.

Monsieur le Maire - Merci.

Nous allons entendre M. CACHEUX pour avoir une vue complète des problèmes du logement.

M. CACHEUX - Monsieur le Maire, mes chers Collègues, au-delà de ce qui vient d'être dit par M. KANNER, si le logement des familles en grande difficulté pose tant de problèmes, au-delà de l'aggravation de la crise, d'une paupérisation et d'une marginalisation accélérées d'un nombre croissant de concitoyens, c'est aussi parce que le rythme de la construction se ralentit, ralentissement de la construction sociale.

En 1995, de par la loi de finances qui vient d'être évoquée, le nombre de logements réalisés en programme locatif aidé, P.L.A., diminuera de manière globale de 90 000 à 85 000 au niveau national alors même que les difficultés de logement s'accroissent considérablement.

Bien plus. A l'intérieur de cette diminution globale, sont augmentées un certain nombre de lignes budgétaires qui sont liées aux P.L.A. d'insertion, au P.L.A. "très social" qui d'ores et déjà ne sont pas actuellement consommés. S'ils ne sont pas consommés, ce n'est pas parce que les organismes d'HLM sont incapables de monter les dossiers - si c'était le cas, ils sont bien plus capables dans le Nord que dans d'autres régions de France puisque c'est dans notre région que le taux de réalisation est de loin le plus élevé - .

Ce qu'on appelle le P.L.A. classique, Programme Locatif Aidé, diminuera lui très sensiblement puisqu'il passera de 75 000 à environ 50 000, diminution d'un tiers.

De la même façon, la réhabilitation des logements à travers les crédits que l'on appelle Palulos; qui permettaient de réhabiliter 200 000 logements par an les années précédentes - c'était l'engagement qui avait été pris par le Président de la République - seront réduits de moitié et seuls 100 000 logements sociaux pourront être réhabilités l'année prochaine.

C'est dire que l'on peut souhaiter, lorsqu'on évoque les quartiers en difficulté, que chacun fasse l'effort nécessaire. En réalité, on s'aperçoit que dans tout un certain nombre de lignes budgétaires classiques, les crédits diminuent très sensiblement.

.../...

J'ajoute que la faiblesse de la construction privée, avec un certain nombre d'effets pervers tels qu'on les aperçoit maintenant, à savoir qu'elle est essentiellement stimulée par des aides fiscales qui conduisent un certain nombre d'investisseurs à acheter des studios, des types I et au grand maximum des types II, interdit la réalisation d'un certain nombre de logements pour les familles plus importantes, voire nombreuses.

Je ne reviens pas sur certaines dispositions de la loi de finances qui viennent d'être évoquées par M. KANNER au niveau des difficultés qui vont s'accroître, non seulement pour les familles en place, et en particulier celles qui sont en impayés de loyers, mais également pour l'accueil de familles nouvelles en difficulté à travers le non versement de l'A.P.L. le premier mois.

Je pourrais d'ailleurs ajouter la non revalorisation des barèmes A.P.L. qui n'est pas intervenue le 1er juillet 1993 et la très faible revalorisation qui est intervenue le 1er juillet 1994, puisque strictement égale à 1,7 %.

J'ajouterai un point sur les logements vacants. Certes, il en existe au niveau du logement social, au-delà des logements qui nécessitent tellement de travaux que leur mise en location n'est pas envisageable avant que ces travaux soient réalisés, mais ils sont très concentrés dans un certain nombre de sites en difficulté, à savoir pour l'essentiel Belfort, Concorde, Aviateur. Vouloir y rajouter un certain nombre de familles elles-mêmes en grande difficulté, c'est renforcer l'effet de ghetto.

Pour l'essentiel - et une étude récente a montré que leur nombre augmentait - , les logements vacants sont bien entendu dans le secteur privé. C'est là où nous manquons de mesures, en particulier nationales, au-delà des effets d'annonce que tel ou tel peut faire, pour s'assurer de la mise en location de ces logements.

Voilà très simplement, Monsieur le Maire, ce que je souhaitais évoquer sur ce problème plus particulier du logement, sachant que mes autres rapports ne suscitent pas de remarques particulières.

Sauf à dire quand même que dans l'effort que la Ville réalise pour l'implantation de logements sociaux dans tous les quartiers - je rappelle toujours qu'il y a davantage de logements sociaux à Vauban que dans des quartiers comme Wazemmes ou Fives où l'on pourrait penser qu'il y en a beaucoup plus - nous faisons tout pour qu'il y ait le plus de mélange social dans chacun des quartiers de la Ville et pour que chacun des quartiers reste accessible à tous.

Je veux simplement mentionner le rapport 662 où la Ville vend à un prix très inférieur à celui du marché à la société immobilière F.F.F. un terrain situé à l'angle des rues Kepler, La Boétie et Chaude Rivière, pour permettre la réalisation de logements sociaux dans un secteur qui n'est pas si éloigné que cela d'Euralille.

Voilà ce que je voulais mentionner.

Monsieur le Maire - Merci.

J'ai trois orateurs : M. BARBAROSSA, M. TURK qui veut intervenir sur un point très précis, le rapport 94/674, et M. HASCOET.

M. BARBAROSSA, vous avez la parole.

M. BARBAROSSA - Monsieur le Maire, chers Collègues, la mise en place de la Commission dont a parlé M. KANNER a eu lieu lors du Conseil Municipal du 15 avril 1993, si ma mémoire est bonne, où à l'initiative du Groupe Communiste avait été votée la prolongation de la période d'interdiction des expulsions. Ce groupe de travail a été mis en place pour lutter contre les expulsions.

.../...

Nous étions intervenus à l'époque sur trois propositions.

La première était effectivement de prévenir ; la seconde de recenser les besoins de logements et de mener avec la population une lutte intense pour obtenir ces logements, parce que sans logement, le droit au logement n'a pas de sens ; la troisième était l'interdiction des expulsions, même si elle était difficilement applicable, comme un signal fort en direction de ceux qui luttent pour le droit au logement et en direction de ceux qui expulsent pour spéculer.

J'ajouterai à cela la revendication tout à fait juste des associations pour la réquisition des logements vides.

On voit bien que, deux ans après, on arrive très loin de tout cela. J'ai participé à toutes les Commissions pendant ces deux années, tout ce travail s'est réduit à cette charte. Le peu d'améliorations qu'on a essayé d'y apporter, c'est-à-dire la gratuité de l'ensemble des démarches administratives qui sont demandées aux partenaires de cette charte, n'y est déjà plus.

Si cela veut dire que l'on va faire payer aux locataires déjà en difficulté les démarches administratives qui vont être demandées, c'est un comble quand on sait que les droits d'huissiers doublent et triplent les dettes actuellement.

Nous ne trouvons pas trace non plus de ce que nous avons demandé à plusieurs reprises : un dispositif qui permette d'offrir à ces locataires le recours systématique, l'appel au Procureur de la République, selon les termes de la loi du 9 juillet 1991 et du décret du 31 juillet 1992, qui stipulent que le Juge d'exécution peut accorder des délais renouvelables excédant une année aux occupants dont l'expulsion aura été ordonnée judiciairement chaque fois que le relogement ne pourra avoir lieu dans des conditions normales. La durée de ces délais ne peut en aucun cas être inférieure à trois mois ni supérieure à trois ans. Tout cela demande des démarches judiciaires qu'il faut rendre automatiquement accessibles à l'ensemble de ces locataires.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Groupe Communiste ne votera pas cette délibération. Il votera même contre.

Monsieur le Maire - M. HASCOET.

M. HASCOET - Monsieur le Maire, chers Collègues, je voudrais expliquer un vote et exprimer des regrets.

Le texte qui nous est présenté travaille dans une bonne direction. L'intention est intéressante et forte. Mais quand on analyse un peu les éléments du contenu, on s'aperçoit finalement que le cadre proposé, s'il a le mérite d'aller chercher certains partenaires - mais j'y reviendrai - ne fait que décrire à nouveau d'une manière formelle locale ce qui constitue aujourd'hui le patrimoine législatif, et finalement ce qui devrait être des obligations si l'on croise l'ensemble des textes qui existent aujourd'hui sur les problèmes de l'expulsion et du logement.

Il y a un certain nombre d'éléments dans le document qui laissent encore aujourd'hui des flous sur le dispositif concret, à savoir sur un certain nombre de critères d'évaluation - je reprends une phrase mais elle est symbolique - : "Moyens de mise en oeuvre, engagement des huissiers, informer de leur propre chef" Très bien. "Selon leur appréciation" déjà là, on est sur un point faible car il manque l'articulation entre la situation de crise, la prévision sur un certain nombre de logements et l'utilisation de la palette offerte par le texte et les décrets d'application de la Loi BESSON sur le bailleur d'habitation, sur un certain nombre de dispositifs permettant de préparer l'utilisation des logements vacants et donc de prévoir, en cas de situation de crise, une capacité de réponse quand il y a échec de la procédure de conciliation, notamment vis-à-vis des bailleurs privés qui, bien souvent, sont réticents à entrer dans ce type de dispositif et ne s'ouvrent pas forcément au dialogue.

.../...

Ce texte sur sa mise en oeuvre, sur les critères, dans le débat avec les différentes associations de locataires et différents partenaires, n'est pas achevé. Il a une portée encore aujourd'hui limitée et il pourrait trouver beaucoup plus de force si on allait au bout de la logique par rapport au patrimoine des logements vacants, et donc la mise en oeuvre d'un certain nombre d'articles de la Loi BESSON et l'utilisation, pourquoi pas, des possibilités préfectorales à la demande de la Ville, bien qu'on sache que c'est à sa discrétion, permettant effectivement de faire face.

Aujourd'hui, on a l'impression qu'on est devant un emballage dont l'étiquette est fortement intéressante et qui nous concerne au premier chef, nous sommes prêts à y travailler, mais qui nécessite d'aller plus loin et une réponse beaucoup plus forte, faute de quoi nous ne répondrons pas à la question posée des situations d'urgence en terme d'expulsion.

C'est pourquoi sur cette base-là nous ne voterons pas le texte.

Monsieur le Maire - Merci.

Je voudrais avant de passer au vote vous dire plusieurs choses à propos du logement.

L'expulsion, il est difficile d'en parler lorsqu'on est en bout de chaîne mais je pense qu'en arriver à cette extrémité c'est un échec, échec pour les familles mais également pour l'organisme, ou le propriétaire qui en fait la demande et pour la société.

C'est pourquoi ces expulsions doivent être rares et codifiées et c'est le but de cette charte qui engage les uns et les autres.

Peut-on aller plus loin ? Je ne sais pas. M. KANNER vous le dira.

Je comprends tous ceux qui voudraient faire plus mais je vous demande aussi de ne pas oublier que nous sommes gestionnaires de logements sociaux et que cette gestion n'est pas une tâche facile.

J'ai rempli les fonctions de Président de l'Office d'HLM de Lille. Maintenant, en tant que Président de la Communauté Urbaine, j'ai la responsabilité de tous les logements sociaux situés sur le périmètre de la Communauté.

Or, je me souviens de l'époque où une grève des loyers a été déclenchée à Lille, Roubaix et Tourcoing, cela était terrible. Si seulement, elle avait été suivie par ceux qui étaient dans l'impossibilité de payer leur loyer mais d'autres en ont profité pour dépenser leur argent à d'autres fins.

Tout ceci pour vous montrer que si vous pensez que l'on peut, tout en étant laxiste, assurer la gestion d'un ensemble de logements sociaux, vous vous trompez.

Face à cette crise, la Communauté Urbaine a dû verser 185 millions de francs (18 milliards d'anciens francs) aux Offices de Lille, Roubaix et Tourcoing, dont plus de 110 millions de francs (11 milliards d'anciens francs) pour l'Office de Lille.

N'oublions pas que ces sommes ont été payées en partie par les Lillois et Lilloises qui, pour beaucoup d'entre eux, se trouvent dans une situation qui n'est pas brillante.

L'immense classe moyenne des Lillois et Lilloises ne peut indéfiniment supporter de telles charges.

.../...

Je demande qu'on ne se laisse pas aller sur ce plan à des discours démagogiques. Tous ceux qui peuvent payer leur loyer doivent le faire.

Tout homme qui soutiendrait le contraire ferait de la démagogie et on ne serait plus capable dans ce cas de gérer la société.

Il y a des cas dramatiques - ceux auxquels vous avez pensé avec la charte - pour lesquels il faut arrêter des solutions, et il en existe quelques-unes.

C'est d'abord construire davantage de logements sociaux. J'ai été chef du Gouvernement qui à l'époque faisait construire plus de 400 000 logements par an, on en est loin maintenant. Comment voulez-vous loger tout le monde si la politique menée se traduit par une diminution du nombre des constructions et de l'aide au logement. C'est une situation tout à fait inacceptable.

Lorsque je fais le tour des communes de la Communauté, tout le monde me demande de l'aide pour construire des logements sociaux. On vous a indiqué tout à l'heure quels étaient les contingents alloués maintenant aux Offices par le département et l'Etat puisque c'est une politique nationale.

De moins en moins. La moitié de ceux accordés l'an dernier alors que déjà cela ne suffisait pas ! On court vers la catastrophe. On diminue continuellement l'aide au logement social et on construit de moins en moins, alors que le contexte économique pourrait, je pense, supporter parfaitement une reprise du logement.

Cela est tout à fait incompréhensible et face à cette politique inacceptable, ce sont évidemment les communes qui ont à gérer l'impossible.

Gérer l'impossible, c'est gérer la situation des sans abri. J'ai beaucoup d'estime et de sympathie pour l'Abbé PIERRE et je reconnais qu'il a raison d'attirer l'attention sur tous ces sans abri. Mais ici à Lille - je suis moi-même sorti avec des responsables plusieurs nuits pour pouvoir m'en rendre compte - nous avons l'an dernier déjà trouvé des solutions pour loger les personnes en grande difficulté.

Nous ne sommes pas dans la même situation qu'à Paris où il y a de nombreux immeubles institutionnels qui sont vides et des sans abri de plus en plus nombreux.

Je ne veux pas du tout m'inspirer de la politique d'actualité, pas plus de ce qui a été fait par le Premier Ministre et par M. CHIRAC. Manifestement, ils sont en campagne les uns et les autres mais ce n'est pas en agissant à leur façon qu'on réglera les problèmes.

On ne pourra les régler qu'en prenant conscience de l'immense question du logement social. Il faut mobiliser des crédits pour construire.

Il faut prendre des mesures de solidarité à l'égard de ceux qui sont en extrême difficulté, mener une politique générale du logement social juste et équilibrée, au moins dans la gestion et c'est ce que nous nous efforçons de faire.

Je demande au Conseil Municipal d'adopter cette charte déjà signée par de nombreuses associations, qui constitue un véritable pas en avant pour les personnes en grande difficulté.

Je sais bien que la période ne se prête pas beaucoup pour arriver à un juste compromis entre ce qui est absolument indispensable, la gestion qu'il nous faut affiner et la solidarité la plus élémentaire que nous devons avoir vis-à-vis de ceux qui sont dans le besoin extrême.

Nous essayons, en tout cas à Lille d'y parvenir. Je me suis engagé sur le plan national pour qu'il y ait le moins d'expulsions possible, voire pas d'expulsion du tout.

.../...

Mais, autant il apparaît logique de ne pas expulser ceux qui sont dans le besoin extrême, autant - et j'avais souhaité que sur le plan municipal une Commission soit chargée d'étudier les dossiers - il paraît inacceptable que des personnes en mesure de payer leur loyer ne le fassent pas. C'est le sens de la charte.

M. KANNER.

M. KANNER - Monsieur le Maire, chers Collègues, peu de choses à ajouter à ce que vous venez de dire.

Cette délibération c'est l'histoire de la bouteille à moitié vide ou à moitié pleine. Le seul problème c'est que l'immense majorité des villes en France n'ont pas de bouteille du tout. Nous avons fait effectivement un pas en avant dans le domaine de la protection sociale de nos concitoyens par rapport à leurs droits liés au logement.

C'est une reconnaissance, mes chers Collègues, de la notion de traitement social préventif quand une procédure d'expulsion est envisagée, une reconnaissance par 14 signataires différents.

Il est évident que c'est un texte de négociation, qu'il a fallu faire signer : les notaires, les huissiers, etc... Je considère qu'il s'agit là d'un progrès, que nous l'évaluerons ensemble, et si encore une fois nous pouvons améliorer le contenu de ce texte dans un sens encore plus social, nous le ferons.

Simplement, ne rejetons pas un pas en avant avec des positions qui, aujourd'hui en terme de résultat, ne seraient pas acceptables par les partenaires qui ont décidé de signer ce document.

Monsieur le Maire - Je pense que le débat est terminé.

Que ceux qui sont d'accord pour voter cette charte le manifestent en levant la main.

Pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception des Groupes Communiste et Ecologiste sauf MM. VIRON et ROUGERIE qui votent pour.

Contre : les Groupes Communiste et Ecologiste.

Abstention : Néant.

Cette charte est adoptée.

Sur les autres rapports, pas d'observations ?

Ils sont par conséquent adoptés.

M. TURK, vous voulez intervenir sur le rapport 94/674 ?

M. TURK - Un petit mot pour nous féliciter - vous voyez que cela nous arrive aussi - de cette délibération. On s'en félicite d'autant plus que nous avons participé à la mobilisation qu'il y a eu sur ce dossier concernant le collège Duplex.

Nous féliciter également de voir qu'il y a là un exemple de collaboration entre la Ville de Lille et le Conseil Général puisqu'il appartiendra au Conseil Général de faire l'effort nécessaire pour faire en sorte que les élèves de ce collège disposent d'une salle de sports.

Monsieur le Maire - Nous allons continuer avec le dossier de M. BESSON.

.../...

Chemise n° 5

SPORTS

Rapporteur : Monsieur BESSON:
Adjoint au Maire

94/590 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions d'organisation.

94/591 - Aide aux clubs de Haut Niveau, aux Clubs de Niveau National et aux autres clubs - Année sportive 1994-1995.

94/592 - Ouverture des salles de sport durant les vacances de Noël 1994.

Un dossier extrêmement bref, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers Collègues, la délégation des sports tient à continuer à apporter sa contribution à l'animation de nos quartiers et plus particulièrement à celle de nos jeunes durant les vacances de Noël.

En 1993, nous avons ouvert nos salles de sports durant les vacances de Noël et nous souhaitons renouveler l'opération.

5 quartiers et 7 salles seraient concernés, où les jeunes individuellement ou en groupe pourraient pratiquer sous l'encadrement d'animateurs qualifiés quatre disciplines : basket-ball, handball, badminton, football.

Nous souhaitons qu'une subvention de 25 000 Francs soit votée par le Conseil Municipal. Si le vote est positif, un virement de crédit pourrait être fait à partir de la délégation du Développement Social Urbain sur une association de support, l'association La Deûle.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Merci.

Nous sommes d'accord pour voter ces rapports ?

Merci beaucoup.

Chemise n° 10

CITOYENNETE - DROITS DE L'HOMME

Rapporteur : Monsieur IFRI,
Conseiller Municipal délégué

94/612 - Association BADENYA TON - Attribution d'une subvention.

94/613 - Maison de la Nature et de l'Environnement - Attribution d'une subvention exceptionnelle.

Monsieur le Maire - Vous avez des observations M. DEGREVE ?

M. DEGREVE - Je souhaitais dire quelques mots sur le dossier du Rwanda. Je transmettrai d'ailleurs par écrit au secrétariat du Conseil les éléments que je souhaitais développer pour ne pas rallonger le Conseil.

Premièrement, il faut savoir que la situation est tragique et que ses conséquences seront durables, d'où la nécessité de considérer que ce que nous faisons maintenant est un pas nécessaire mais qu'il nous faudra de la constance dans l'accompagnement. .../...

Deuxièmement, en regard de cela, il faut savoir qu'il y a une nécessité d'accompagnement aussi dans le combat politique à mener et dans les décisions à prendre. On ne peut pas faire supporter 3 milliards de dettes pris par un ancien régime fascisant de cette société en demandant immédiatement, après les conséquences de cette tragédie, au Gouvernement actuel du Rwanda de s'engager sur cela. Cela veut dire qu'il n'y a aucune reconstruction possible du pays, cela veut dire que notre aide devra aussi être politique dans ce domaine.

Voilà pour résumer et je communiquerai les éléments que je voulais développer au Secrétariat du Conseil.

Monsieur le Maire - Merci.

Nous sommes d'accord pour attribuer la subvention.

Adoptés.

M. WINDELS, dernier dossier.

Chemise n° 16

TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur WINDELS,
Adjoint au Maire

94/643 - Centre de distribution de vidéocommunication - 5ème tranche - Lot n° 2 - Avenant n°3.

94/644 - Ecole Les Moulins, rue de la Plaine - Extension - Lots n° 1 - 5 - 6 - Avenant n° 1.

94/645 - Extension de l'Hôtel de Ville - Aménagement du 1er étage - Appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

94/646 - Extension du Centre d'Animation Croisette rue J. Giraudoux.

94/647 - Construction d'un local associatif sur le secteur du Faubourg de Douai - Appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

94/648 - Reconstruction de la crèche collective de Fives - 60 lits.

94/649 - Ecole Desbordes - Valmore - Construction d'un restaurant scolaire - Appel d'offres ouvert - Lot n° 1 - Avenant.

94/650 - Commune Associée d'Hellemmes - Réaffectation du rez-de-chaussée de l'espace des Acacias - Appel d'offres ouvert.

ECLAIRAGE PUBLIC

94/651 - Prise en charge des consommations électriques de l'installation d'éclairage du terrain de proximité Marcel Bertrand situé boulevard de Strasbourg - Convention.

94/652 - Maintenance des installations d'Eclairage Public sur la Commune de Lille et la Commune Associée d'Hellemmes.

.../...

94/653 - Convention de partenariat entre EDF - GDF Services Lille Métropole et la Ville de Lille pour la mise en valeur du Jardin Vauban par un éclairage décoratif au gaz - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

94/654 - Convention de partenariat entre EDF - GDF Services Lille Métropole et la Ville de Lille pour la mise en valeur de l'Opéra par la lumière - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

Monsieur le Maire, chers Collègues, je voudrais attirer votre attention sur trois des quinze rapports que je voulais vous présenter.

Un rapport qui a trait à la reconstruction de la crèche de Fives où, au travers de cette délibération, Monsieur le Maire, nous vous demandons de bien vouloir :

- arrêter définitivement le principe de la reconstruction de la crèche selon des normes règlementaires imposées,
- autoriser le lancement de la procédure de concours d'architecture et d'ingenierie ;
- accepter la composition du jury de concours nécessaire pour choisir le maître d'oeuvre lauréat du marché ;
- désigner un Conseiller Municipal pour compléter le jury,
- et prendre acte du coût prévisionnel, valeur 1994, qui s'élève quand même à 10 millions de francs.

Ensuite, deux délibérations, Monsieur le Maire, sur des conventions de partenariat que vous aurez à signer avec la direction d'E.D.F. , l'une en ce qui concerne la mise en valeur du Jardin Vauban par un éclairage décoratif au gaz et l'autre qui concerne l'Opéra de Lille.

Enfin, Monsieur le Maire, je ne sais pas si vous en êtes informé mais vous appuyerez sur le bouton pour embraser la façade de la Vieille Bourse.

Monsieur le Maire - Y-a-t-il des observations ? (Il n'y en a pas).

Adoptés.

Le Conseil Municipal est terminé. Merci à tous ceux qui ont suivi nos débats.

La séance est levée.

(Séance levée à 21 heures 10).

